

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES: Mme LOUISE BOUCHER, présidente,  
Mme CLAUDETTE JOURNAULT, commissaire,  
Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE  
DE LA TOULNUSTOUC  
PAR HYDRO-QUÉBEC**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 6**

---

Séance tenue le 1<sup>er</sup> février 2001, à 14 h  
Salle des Chevaliers de Colomb 3094  
10, rue Vézina  
Baie-Comeau

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2001

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS .....	2
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR	
M. PATRICK ARNAUD .....	5
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. JACQUES RUELLAND.....	8
M. JOHN BURCOMBE .....	25
REPRISE DE QUESTIONS	
M. JOHN BURCOMBE (suite) .....	56
M. ARMAND LAPIERRE.....	63
M. JACQUES RUELLAND.....	67
M. PIERRE HERVIEUX .....	77

---

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2001**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs bonjour, bienvenue à cette sixième séance d'audience publique portant sur le projet hydroélectrique de la Toulnostouc proposé par Hydro-Québec.

10 Cet après-midi et ce soir, nous avons réservé la thématique portant sur la justification du projet proposé par Hydro-Québec.

Au tout début de cette journée, monsieur Arnaud d'Hydro-Québec va faire une brève présentation de la thématique d'aujourd'hui. Il s'est engagé par ailleurs hier à nous présenter l'entente Toulnostouc qui est convenue avec la MRC de Manicouagan.

15 Également, monsieur Ruelland s'approchera quand on sera rendu aux questionnements là-dessus pour poursuivre sur sa question d'hier.

20 Je vous rappelle que si vous souhaitez vous adresser à la Commission, vous devez vous inscrire à l'arrière au registre et vous avez la possibilité de nous poser deux (2) questions à la fois; après quoi, vous retournez vous inscrire s'il est de votre intention de revenir poser des questions additionnelles. Vous êtes appelé dans l'ordre d'inscription.

25 Nous avons aujourd'hui avec nous de nouvelles personnes-ressources qu'on a présentées lors de notre première soirée mais qui n'étaient pas avec nous, et je vais vous les présenter maintenant. Il y a monsieur Philippe Nazon du ministère des Ressources naturelles, bonjour.

30 **PAR M. PHILIPPE NAZON:**

Bonjour madame la Présidente.

35 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et monsieur Luc Morin de l'Agence de l'efficacité énergétique, bonjour.

Nous avons également bien sûr monsieur Yves Rochon du ministère de l'Environnement qui est avec nous depuis le début.

40 Je vous rappelle également qu'après la tenue de cette première partie d'audience publique qui est consacrée exclusivement aux questionnements sur le projet, vous aurez la possibilité de venir présenter à la Commission votre opinion sur ce projet. Cette deuxième partie d'audience publique est prévue pour la semaine du 12 mars, débutera le lundi 12 mars en soirée. Je ne peux pour le moment vous dire combien de séances seront tenues, parce que je

45 ne connais pas le nombre de mémoires qui seront présentés. Ce sera fonction du nombre de mémoire bien sûr qui nous seront présentés.

Je vous invite par contre à venir vous exprimer devant la Commission. C'est le but des audiences publiques, c'est de connaître votre opinion sur ce projet.

50 S'il était de votre intention de présenter des mémoires, il faudrait signifier cette intention le plus possible avant le 26 février à madame Ginette Giasson qui est la coordonnatrice du secrétariat de la Commission et que vous pouvez rejoindre au BAPE au numéro 1-800-463-4732.

55 Par ailleurs, si vous présentez un mémoire, il faudra qu'il soit accessible ou rendu disponible à la Commission, donc transmis à madame Giasson au plus tard le 8 mars de cette année. Donc c'est dans le but de permettre à la Commission d'en prendre connaissance bien sûr avant qu'on se revoie et que vous nous le présentiez publiquement.

60 Alors voici pour ces informations.

---

### DÉPÔT DE DOCUMENTS

65 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors je demanderais au promoteur s'il a des documents à déposer ou des questions autres que l'entente Toulnostouc.

70 Est-ce que vous avez des documents à déposer ou des informations à nous transmettre?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

75 Oui. Bonjour madame la Présidente, bonjour mesdames les Commissaires, mesdames et messieurs!

Donc je dépose aujourd'hui un transparent "Remplissage du réservoir et déplacement de la faune".

80 Ensuite, "Ventilation des coûts des variantes", "Patron de pointe horaire", c'est tous des acétates ou des présentations.

"Solutions considérées pour l'accès à l'Auberge du lac Sainte-Anne", "Détermination du débit réservé, analyse de sensibilité", "Présentation sur le mercure", "La présence du mercure dans les poissons du réservoir Robertson et les lacs environnants", c'est le dépliant qu'on avait montré hier.

"Hydro-Québec, profil financier 1999-2002".

90 "Renseignements concernant le poids des pelles hydrauliques". Nous avons obtenu de Caterpillar des documents et vous pourrez constater qu'avec trente-cinq tonnes (35 t), on peut faire passer pas mal de pelles.

95 Et je me propose de faire une réponse verbale aux différentes variantes et à leurs coûts communs, tels que nous en avons discuté hier, ça prendra quelques minutes.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

100 D'accord. Du côté des personnes-ressources, est-ce qu'il y a des documents ou de l'information à transmettre à la Commission?

**PAR M. YVES ROCHON:**

105 Oui. C'est une réponse à une question sur la notion démolition des barrages. On se demandait s'il existait une loi qui obligeait le propriétaire d'un barrage, qui détruit son barrage, à restaurer le milieu naturel.

110 Bon, on avait répondu qu'il existait pas ni de loi ni d'article de règlement, c'est effectivement vrai. Je pourrais quand même rajouter qu'en vertu de la Loi sur le régimes des eaux, on a à l'article 57, le troisième alinéa, un paragraphe qui traite de la démolition des barrages.

115 Il faut bien comprendre que ce qu'on vise ici, c'est dans une perspective de sécurité. Ce qui est dit, c'est, j'irai pas trop dans le détail de la loi, parce qu'on s'y perd rapidement dans ce genre de texte, mais en fait, on parle de barrage ici:

"Si un tel ouvrage est construit sans cette approbation..."

120 Parce qu'il faut, pour construire un barrage, il faut demander une approbation au gouvernement, au ministère de l'Environnement, en déposant des plans et devis. Donc si une personne réalise un ouvrage sans obtenir cette approbation-là ou si après avoir été construit:

125 "... le barrage n'est pas entretenu conformément aux plans et devis qui ont été approuvés par le gouvernement, la démolition de l'ouvrage et la remise des terrains publics ou privés dans l'état originaire ou dans un état s'y rapprochant le plus possible peuvent être ordonnées sur action ordinaire par tout tribunal compétent à la poursuite de la Couronne ou de tout intéressé selon que le terrain pris, occupé ou affecté est propriété publique ou privée, sans préjudice de tout autre recours légal."

130 Donc c'est à peu près la seule notion qu'on a en rapport avec la destruction. Mais comme on le comprend bien, c'est plus dans une optique de détruire un barrage qui serait défectueux, donc on est plus au niveau de la sécurité.

135

Maintenant, pour ce qui est de la notion qu'on a parlé de barrages orphelins, eh bien, bonne nouvelle, cette notion n'existe plus. En fait, ce qui arrive, c'est que la Direction de l'hydraulique a procédé à une cueillette d'informations afin de déterminer la localisation et la propriété de tous les barrages du Québec.

140

La plupart des barrages sur les terres publiques appartiennent au gouvernement, et la gestion est assurée, confiée au ministère de l'Environnement. Pour les barrages dont le propriétaire a été identifié mais qui ne s'assure pas de l'entretien nécessaire à la sécurité du public, on pourrait poursuivre le propriétaire pour qu'il fasse réparation de son barrage si celui-ci présente un problème.

145

Et pour les barrages pour lesquels les propriétaires n'ont pas pu être déterminés, ils sont actuellement soumis à la Loi sur la curatelle publique, et leur gestion est confiée au ministère de l'Environnement. Si après dix (10) ans, aucun propriétaire ne s'est manifesté et que le barrage pourrait s'avérer problématique, alors le gouvernement ou le ministère prendrait les mesures pour corriger la situation en fonction du problème.

150

Donc c'est un peu les éléments de réponse.

155

Pour ce qui est de la question sur le mercure, effectivement il n'y a pas, dans le Guide pour les grosses prises de brochet, il n'y a pas de normes, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de critères identifiés dans le Guide.

160

Après vérification avec le promoteur, c'est que le calcul du nombre de repas mensuels a été calculé à partir de la méthode qu'on utilise dans le Guide et des données qu'Hydro-Québec avait obtenues de concentration de mercure dans la chair des poissons. Maintenant, je sais pas si vous voulez qu'on explique cette méthode-là comme telle. Ça, j'ai pas l'information encore, on attend les informations supplémentaires.

165

Mais le principe, c'est qu'on a fait un peu comme on fait dans le Guide, c'est qu'Hydro-Québec a estimé la valeur par rapport aux concentrations qu'il y avait dans la chair des poissons qui ont été analysés.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Monsieur Nazon, est-ce que vous avez des documents à déposer à la Commission?

170

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

175

Oui madame la Présidente. En fait, le BAPE nous avait donné une liste de documents dont nous avons fait parvenir les copies au bureau de Québec en quatorze (14) copies. Ils ont été acheminés en temps utile.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc ils sont déjà inscrits à la liste des documents déposés?

180

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

C'est bien ça.

185

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Alors maintenant, monsieur Arnaud, nous accepterions votre présentation.

190

---

### PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

195

Je vais d'abord faire la présentation sur les variantes! Je vais d'abord recontexter un petit peu la discussion. La discussion, c'était, bien, dans un premier temps, il y avait la problématique de la variante d'origine, de 97, et puis de l'optimisation que nous avons faite.

200

Alors ce qu'on a fait dans un premier temps, c'est qu'on a regardé, on est retourné dans nos cahiers, et puis on a regardé quels étaient finalement les morceaux de tartes qui correspondaient dans la variante avant optimisation à celles qu'on avait dans la variante optimisée.

205

Ça, c'est la variante optimisée qu'on vous avait présentée l'autre jour, avec les pointes de tarte qui représentaient chacune un élément du projet. Donc nous sommes retournés dans nos filières et nous avons pu reconstruire la tarte avec le même système de pointes de tarte.

210

C'est bien évident que vous allez voir des items qui vont baisser parce que c'est, bien sûr, dû à l'optimisation. Quand on optimise, c'est qu'on essaie de réduire.

Et partis d'un estimé de six cent trente-deux millions (632 M\$), nous sommes arrivés à un estimé de six cents millions (600 M\$). Donc ça, c'était le premier exercice que nous avons fait.

215

Ensuite, pour tenir compte des variantes que l'on voulait comparer et qu'on voulait étudier, et en tenant compte de la proposition de monsieur Burcombe, nous avons réétabli avant optimisation la tarte qui correspondait à la variante 1; nous avons réétabli avant optimisation la tarte qui correspondait à la variante 4. Et nous avons appliqué à ces deux (2) variantes le même pourcentage d'optimisation que nous avons obtenu dans la variante 5. Ce qui représente une hypothèse qui est assez réaliste, parce qu'on joue quand même sur des composantes qui sont relativement semblables.

220

Alors on arrive donc à des nouveaux coûts optimisés pour la variante 1 et la variante 4.

225 Ensuite, nous avons fait un exercice supplémentaire et nous avons passé pas mal de temps avec les gens de SM-3 pour essayer, compte tenu du chantier qui est actuellement en cours à Sainte-Marguerite, de déterminer le potentiel d'économie, compte tenu qu'on aurait deux (2) variantes qui seraient juxtaposées. Donc on aurait deux (2) centrales et donc, on a regardé quelles étaient les économies d'échelle.

230 Le campement et l'accès est permanent, économie, dix millions (10 M\$). L'exploitation du campement, économie de dix millions (10 M\$). Divers, autorisations gouvernementales, mesures d'atténuation, etc., cinq millions (5 M\$). Et pour être conservateurs, on a majoré ça encore de cinq millions (5 M\$), pour un total de trente millions (30 M\$). Donc deuxième élément qu'on a considéré.

235 Et finalement, madame la Présidente, on a rajouté une dimension supplémentaire que vous voyez apparaître ici, c'est-à-dire qu'on a rajouté la dimension de la variation de débit. Vous vous souvenez qu'on était parti d'un trois cents (300 m<sup>3</sup>/s) et puis on était passé à un trois cent trente (330 m<sup>3</sup>/s), donc on a rajouté cette variation encore pour être sûr que la comparaison était valable.

240 Alors avant optimisation, la variante 5 a les caractéristiques suivantes, et la variante 1 plus 4 qui sont les deux (2) variantes qu'on nous avait demandé de juxtaposer, les composantes sont celles-ci.

245 Pour voir que finalement, avant l'optimisation, la majoration la plus coûteuse, c'est la variante 1 plus 4M de cinquante-quatre pour cent (54%).

250 Après optimisation, on a refait exactement les mêmes calculs avec tous les critères que je vous ai mentionnés, et on arrive que la variante 1 plus 4M est quarante-sept pour cent (47%) plus coûteuse.

255 La différence entre les deux (2) s'explique aussi aisément parce qu'ici, vous avez les économies d'échelle. Mais donc, vous voyez, définitivement, la variante 1 plus 4M est plus coûteuse, et de beaucoup, que la variante 5 que nous avons retenue.

Alors voilà l'exercice qu'on a fait et qui, définitivement, démontre que cette variante n'est pas intéressante pour nous pour l'instant, du point de vue économique.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

260 Excusez-moi, quand vous dites qu'elle est quarante-sept pour cent (47%) plus coûteuse, si je regarde, c'est parce que je vois six cents millions (600 M\$) et cinq cent cinquante-neuf millions (559 M\$) dans l'autre cas? Elle n'est pas moins coûteuse?

265 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

C'est-à-dire, en réalité, ce qu'on fait, je pense, le rapport...

270 **PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

Pour comparer, c'est le ratio du million de dollars par mégawatt. Donc c'est le un virgule seize (1,16 M\$) comparé avec le un virgule sept (1,7 M\$).

275 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Parfait. Merci.

280 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Je vous en prie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous avez une présentation pour la thématique d'aujourd'hui?

285 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

J'ai la présentation pour ce que vous nous avez demandé hier, l'entente de Tounustouc.

290 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais vous n'avez pas prévu une autre présentation pour la thématique, justification du projet?

295 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui, je l'ai, je vais la lire là.

300 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais allez avec l'entente Tounustouc - non, allez avec votre présentation, puis on fera Tounustouc après, d'accord!

305 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

La justification du projet! Le projet d'aménagement hydroélectrique de la Tounustouc s'inscrit à l'intérieur des orientations du Plan stratégique 2000-2004 d'Hydro-Québec.

310

Les orientations d'Hydro-Québec et les objectifs qui s'y rattachent découlent de la volonté de l'entreprise de mieux servir ses clients et de contribuer à l'enrichissement collectif des Québécois. En effet, l'orientation 2 de ce plan concerne l'amélioration de la qualité du service. C'est sous cette orientation que la sécurité d'approvisionnement en électricité des clients au Québec à des conditions compétitives est prise en considération.

315

Les projets hydroélectriques sont d'ailleurs identifiés au chapitre des nouveaux approvisionnements en électricité. De plus, l'orientation 3 vise à poursuivre la mise en valeur du potentiel hydroélectrique rentable au Québec.

320

Dans le cadre de cette orientation, le projet de la Toulnostouc est au nombre des projets qui satisfont à la fois aux trois (3) conditions essentielles à la réalisation de tout nouveau projet hydroélectrique, à savoir être rentable à la lumière des conditions du marché, être acceptable du point de vue environnemental et être accueilli favorablement par les communautés locales.

325

L'énergie que procurerait le projet de la Toulnostouc permettrait de combler une partie des besoins additionnels à satisfaire au Québec à partir de 2005. En effet, il est prévu que la demande devrait croître à un rythme moyen de un virgule quatre pour cent (1,4%) par année au cours de la période 1999-2014.

330

Ce projet s'inscrit dans la politique énergétique du Québec, à savoir le développement prioritaire de l'énergie hydroélectrique de façon durable. D'ailleurs la comparaison des filières de production énergétique au plan environnemental place l'hydroélectricité comme une des meilleures filières, loin devant les filières thermiques, nucléaires et éoliennes.

Merci.

335

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

340

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**JACQUES RUELLAND**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

345

Maintenant, nous revenons à la question et, monsieur Ruelland, vous pouvez vous approcher!

Bonjour monsieur Ruelland.

350

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

Bonjour madame la Présidente, mesdames les Commissaires.

355

Si je peux me permettre, avant la présentation du promoteur, je me demande s'il est opportun de parler de l'entente sans avoir en main l'entente Pesamit 1999, parce que les discussions que j'ai eues hier soir après les audiences avec mes amis de la MRC et de la Bande montagnaise de Betsiamites m'ont permis de comprendre qu'il y avait des clauses dans l'entente Pesamit qui régissaient, qui influaient l'entente Toulnostouc et qui expliquent probablement la formulation des clauses qu'on retrouve dans l'entente Toulnostouc.

360

Or l'entente Pesamit est secrète. Il y a eu un résumé de déposé lors des audiences de Portneuf-Sault aux Cochons et conséquemment, il y a pas moyen de savoir quelles sont vraiment les modalités de l'entente Pesamit qui affecte et sur quel plan l'entente Toulnostouc et qui rend assez incompréhensible les articles dont on a discuté hier soir.

365

Je sais pas s'il y aurait pas lieu de demander aux représentants de la Bande de Betsiamites de déposer l'entente pour qu'on puisse jeter l'éclairage nécessaire sur l'entente, à moins que je me trompe et à moins qu'il n'y ait pas de liens entre l'entente Pesamit et l'entente Toulnostouc.

370

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on va commencer par entendre Hydro-Québec qui va nous présenter l'entente Toulnostouc, c'est l'entente que nous avons convenue hier.

375

Et monsieur Arnaud pourra nous indiquer par la suite les liens qui peuvent exister entre les deux (2) ententes.

380

Et je dois vous informer également que j'avais demandé à ce que cette entente soit déposée, mais ce qu'on m'a indiqué, c'est que ça prenait l'accord des deux (2) parties, compte tenu qu'il y a deux (2) signataires, et que les parties n'étaient pas ouvertes à déposer cette entente.

385

Alors c'est pourquoi le sommaire de l'entente a été déposé également devant cette Commission, d'accord!

Monsieur Arnaud.

390

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors je pense qu'en réalité, la présentation que je vais vous faire va répondre à un certain nombre de préoccupations de la Commission et de monsieur Ruelland.

395

En réalité, je vais vous faire une présentation qui va faire état de la séquence de négociations. Donc on va avoir un peu un historique qui va vous montrer comment Hydro-Québec a approché le problème d'une façon globale avec les collectivités.

400 Afin de s'assurer de rencontrer les trois (3) conditions essentielles à la réalisation d'un projet hydroélectrique, Hydro-Québec doit toujours composer avec les communautés concernées par le projet, en vue de son acceptabilité.

405 C'est ainsi qu'en janvier 98, c'est le début des négociations relatives à la réalisation des projets de dérivation partielle de la Betsiamites avec les MRC de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les communautés autochtones impliquées, Betsiamites, Essipit et de Mashteuiatsh.

410 Suite à cela s'ouvrent plusieurs négociations en parallèle. Avec les MRC pour la réalisation des projets de dérivation partielle de Sault aux Cochons, Portneuf, Manouane et Boucher. Avec la communauté de Betsiamites pour la réalisation des projets de dérivation partielle de Sault aux Cochons, Portneuf et Manouane et du projet de la Toulnostouc. Et finalement, avec la MRC de Manicouagan pour la réalisation du projet de la Toulnostouc. Vous voyez déjà apparaître deux (2) fois le nom de la Toulnostouc: dans l'entente de Betsiamites et  
415 dans l'entente de la MRC.

La conclusion des négociations et la signature des ententes! Le 2 juin 99, se signe l'entente de Pesamit avec la communauté de Betsiamites concernant les quatre (4) projets Sault aux Cochons, Portneuf, Manouane et Toulnostouc.

420

Le 27 septembre 99 se signe un accord cadre avec les MRC pour les projets de dérivation partielle, Sault aux Cochons, Portneuf, Manouane et Boucher.

425 Et le 28 octobre 99 se signe l'entente Toulnostouc avec la MRC de Manicouagan pour le projet Toulnostouc.

Donc ces deux (2) ententes sont signées. Et il y a un accord cadre avec les MRC qui est signé.

430 Et c'est là que vient s'arrimer la problématique. C'est que les conditions préalables à la mise en vigueur des trois (3) ententes sont les suivantes!

435 L'approbation par les conseils d'administration des différentes entités, Hydro-Québec, les collectivités, MRC ou les bandes; le dépôt d'une résolution d'appui aux projets visés pour les MRC ou la tenue d'un référendum pour la communauté de Betsiamites; l'émission d'un certificat d'autorisation pour la réalisation du ou des projets visés par chacune des ententes, à des conditions et selon un échéancier qui sont acceptables pour Hydro-Québec; et finalement, l'émission d'un certificat d'autorisation pour la réalisation des projets de dérivation partielle de Portneuf et Sault aux Cochons.

440 Ça, c'est des conditions préalables dans les trois (3) ententes.

Et la clause est la suivante! Pour les ententes Pesamit et l'accord cadre avec les MRC, dans l'éventualité où les projets de dérivation partielle, Portneuf et Sault aux Cochons n'ont pas tous les deux (2) reçu les certificats d'autorisation requis pour procéder à leur construction, une clause de révision des paramètres financiers est prévue afin de revoir de bonne foi et de façon raisonnable - je cite les termes - l'ensemble des projets visés par les ententes.

De même pour l'entente cadre Tournustouc, telle que prévue à la condition préalable 3.1d qu'on nous a lue hier:

450 "Hydro-Québec s'engage à agir avec le partenaire, la MRC de Manicouagan, de manière raisonnable."

Hier, on nous a lu la 3.1c et ça, c'est la 3.1d qui suit la 3.1c.

455 C'est ainsi que si la clause de révision devait être mise en vigueur, Hydro-Québec s'engage - c'est un engagement - à revoir les conditions de ces ententes avec chacun des partenaires dans un esprit constructif.

460 Alors ça fait, je pense que ça explique assez clairement pourquoi il y a cette clause dans l'entente, et que c'est une entente qui touche globalement les collectivités de toute la région.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

465 Si on va un petit peu plus loin dans l'entente, au chapitre 5 intitulé "Fonds de développement régional" et à l'article 5.3, on dit:

470 "Sous réserve des articles 3.1 et 3.3, Hydro-Québec verse au fonds de développement régional la somme de treize millions de dollars (13 M\$) dans les trente (30) jours qui suivent la date du certificat d'autorisation en regard du projet Tournustouc et, le cas échéant, le versement est reporté à la date où toutes les conditions prévues à l'article 3.1 sont réalisées."

Quand on lit l'article 3.1c on dit que:

475 "Les certificats d'autorisation à l'égard des projets de dérivation partielle des rivières Portneuf et Sault aux Cochons ont été émis et les travaux de construction relativement à chacun de ces projets ont débuté."

480 Advenant le cas où ces projets ne se réalisaient pas - c'est hypothétique, là - mais advenant le cas où ces projets ne se réalisaient pas, qu'est-ce qui arrive avec l'application de l'article 5.3?

Et de même que 5.4 où on parle plutôt d'un montant qui serait versé également au fonds de développement régional mais là, j'imagine, ça ressemble au PMVI modifié, là!

485

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Comme je l'ai dit, ce serait, comme je l'ai dit, l'application de la clause de révision. Donc, j'ai fait l'engagement qu'on s'y engageait d'une façon raisonnable.

490

Donc on se rassoit autour de la table avec les deux (2) collectivités touchées et on réévalue les ententes qui ont été signées. Je dirais, on réévalue les ententes, c'est ça que je peux dire.

495

Mais de toute façon, comme je l'ai bien précisé, c'est dans un esprit constructif. Advenant que ça ne se réaliserait pas, nous serions déçus, mais nous irions immédiatement nous asseoir à la table pour continuer le programme restant des projets.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

500

Est-ce que monsieur Blais est dans la salle? Monsieur Blais, est-ce que c'est possible de vous approcher?

505

Alors ma question est toute simple! Est-ce que, lorsque vous avez signé cette entente, vous étiez inconfortable avec la restriction qui est imposée à l'article 3.1c de cette entente?

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

510

Eh bien, madame la Présidente, hier lorsque j'ai terminé un peu de présenter l'ensemble de cette entente-là ou l'approche de cette entente-là, j'avais précisé que compte tenu du contexte, c'était satisfaisant.

515

Le contexte, c'est ce qui a été présenté effectivement par Hydro-Québec. Nous étions tout à fait au courant que ces ententes-là étaient conditionnelles à une approche globale.

520

Parce que dans le temps, ce qui est arrivé, c'est qu'Hydro-Québec, quand elle a commencé à faire ses développements sur la Côte-Nord, agissait d'une certaine façon qui était le standard, on peut dire, de l'ensemble des entreprises du Québec qui développaient, comme vous le savez, la Côte-Nord en fonction uniquement par la présence de ses ressources naturelles. Alors ils étaient pas pires, ils étaient pas mieux, c'était de la même façon que ça se passait à l'intérieur de la Côte-Nord, le développement se faisait toujours de la même façon.

525

Nous sommes intervenus lors de la Commission sur la politique énergétique du Québec, la Commission D'Amours, où nous avons demandé spécifiquement à Hydro-Québec de revoir sa façon de fonctionner et d'examiner peut-être des possibilités de laisser au milieu plus de souplesse dans le développement, de la récupération de certains montants, notamment des

sommes qui pouvaient venir en compensation pour les différents projets réalisés, donc les problèmes qu'on rencontre, donc des compensations.

530 L'Hydro, suite à cette consultation-là, la Commission D'Amours, a été d'accord, et le gouvernement également, pour modifier leur façon de faire.

Et la façon de faire qui a été vécue par exemple à Sainte-Marguerite et celle qui va se vivre éventuellement dans la Toulnostouc, elle va être différente dans le sens suivant! C'est que  
535 chez nous, nous aurons la possibilité de gérer ce fonds-là alors qu'à Sept-Rivières, à Sept-Îles lorsqu'on a fait la Sainte-Marguerite, la communauté gère jusqu'à un certain point. Il y a toujours, je dirais, la bénédiction finale qui doit venir d'Hydro avant d'accorder un projet.

Je veux pas juger de cette question-là. Cependant, nous avons demandé effectivement  
540 qu'on puisse avoir plus de liberté au niveau de l'élaboration des projets de développement qui nous concernent.

Et finalement, dans cette entente, lorsqu'on a discuté avec Hydro de la SOCOM, de la Toulnostouc, il est arrivé parallèlement à tout ça l'entente ou la négociation des ententes avec  
545 les Autochtones. Nous partageons le même territoire.

Pour l'instant, au niveau des lois du Québec, nous gérons, la MRC, le territoire non organisé comme si c'était un territoire municipal, en ce qui concerne l'aménagement du territoire. Et c'est pour cette raison que le fonds Toulnostouc est consenti à la MRC et non pas à une autre  
550 municipalité.

Si le projet Toulnostouc se développait ou se faisait dans le territoire municipal de Baie-Comeau, bien, ce serait Baie-Comeau qui aurait les retombées directes de ce projet-là, parce que ça se passe sur son territoire. Là-dessus, tout était très clair.  
555

Or, pour nous, on savait qu'il y avait, d'une part, les demandes qu'on avait faites, qu'il y avait également les négociations qui se faisaient avec les Autochtones. Tout ça, finalement, ça s'est mis dans un contexte qu'on disait global, qui nous permettait de voir exactement ce qui s'en venait.  
560

Ce qui s'en venait, c'était de négocier ces projets-là de cette façon-là. Nous savons très bien que si les projets de dérivation des SOCOM ne se font pas, qu'on va se réasseoir avec Hydro pour renégocier l'ensemble de l'entente. Ça, là-dessus, nous étions parfaitement au courant.  
565

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

Monsieur Ruelland.  
570

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

575 Le représentant de l'Hydro nous a lu les clauses, mais il nous a pas donné d'explications. Il me semble que les seules conclusions qu'on peut tirer à travers tout ce langage un peu abstrait, c'est qu'il est évident que les projets sont interreliés et que la considération financière est prédominante.

580 Ce que je comprends des explications, c'est que le rejet d'un projet, entre autres Sault aux Cochons et Portneuf, qui est plus rentable relativement, semble-t-il, parce qu'on l'a jamais su, que celui-ci remettrait en question le coût marginal moyen des quatre (4) projets.

585 Je présume que ce qu'on fait, c'est qu'on a regardé le coût marginal moyen des quatre (4) projets pour arriver en bas de trois cents (3 ¢); probablement que celui-ci est au-dessus de trois cents (3 ¢). On sait que Sault aux Cochons et Portneuf sont probablement plus bas, beaucoup plus bas.

Donc si Sault aux Cochons et Portneuf étaient rejetés pour quelque raison que ce soit, ça ferait monter le coût marginal du projet ici sur l'ensemble.

590 Il y a pas d'autres explications. Et conséquemment, la rentabilité étant ainsi affectée, bien, ça remettrait en cause les déboursés qui sont versés aux communautés locales en retour de leur appui aux projets.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

595 Est-ce que vous avez une question?

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

600 Non, j'ai pas de question. J'ai pas de question, mais je pense que c'est important de comprendre.

605 Il y a le 3.3 aussi où si l'Hydro juge que le CA, certificat d'autorisation, est inacceptable à ses yeux, il faut le faire, à ce moment-là ça remet aussi l'entente en cause. Inacceptable, ça peut vouloir dire que le décret contiendrait des clauses qui entraîneraient des augmentations de coût possiblement et conséquemment, qui remettraient en cause. Je vois pas d'autres explications.

610 Je sais pas si Hydro peut nous confirmer cette explication-là ou la rejeter? Il y a certainement une explication, on n'en a pas eu d'explications.

615 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Moi ce que je comprends, monsieur Ruelland, c'est que c'est une entente entre deux (2) parties. Les deux (2) parties sont consentantes à signer cette entente, je vois pas pourquoi on devrait en discuter plus longuement.

620

C'est ce qui a été convenu entre ces parties.

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

625

Bien, je voudrais pas en discuter plus longuement...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

630

Vous pourrez invoquer ceci dans un mémoire, advenant le cas où vous présentez un mémoire à la Commission. Mais on pourrait en discuter longtemps.

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

635

Je préférerais passer à autre chose, mais il reste que les parties en cause sont des parties qui représentent l'intérêt public de diverses façons et ont certaines responsabilités de transparence.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

640

Mais je pense que déjà, on a fait foi de transparence. Monsieur Blais est venu expliquer dans quel cadre il a négocié cette entente, et on nous a expliqué, de la part du promoteur, dans quel cadre ils ont négocié cette entente.

645

On a l'information, c'est consigné sur les verbatim.

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

650

Si vous êtes satisfaite de l'information, ça va. Moi, je préférerais passer à autre chose, là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors vous êtes inscrit au registre aujourd'hui.

655

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

660

Donc je vous permets de poser vos deux (2) questions.

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

665

Je vous remercie.

Je voudrais commencer par un certain nombre de questions, ma première question c'est-à-dire s'adresse au représentant des Ressources naturelles, et porte sur le PR-3, l'étude d'impact en fait, dans essentiellement la page couverture. On dit que:

670

"Ce rapport d'avant-projet - et c'est nouveau, si vous regardez l'envers de la page couverture, l'endos de la page couverture - ce rapport d'avant-projet qui comprend deux (2) volumes est notamment soumis au ministre d'État des Ressources naturelles. Il contient les renseignements nécessaires à la demande d'un décret autorisant la réalisation et l'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc conformément à la Loi sur l'Hydro."

675

Ça, c'est nouveau. J'aimerais que le représentant du ministère nous explique le fait que le promoteur dépose maintenant - auparavant, on déposait le rapport d'avant-projet uniquement au ministère de l'Environnement, en tout cas, ce paragraphe-là était pas là.

680

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on va demander à monsieur Nazon de nous expliquer, en vertu de quelle loi ou de quel règlement cette disposition-là est indiquée.

685

Mais aussi, on pourrait demander à Hydro-Québec par la suite pourquoi il l'a fait.

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

690

Oui madame la Présidente, je pense qu'avec l'adoption de la Loi 116, il y a eu une modification dans le traitement des projets d'Hydro-Québec, donc de l'approbation de ses projets.

695

Et comme la Régie de l'énergie n'a pas compétence sur la production, donc l'autorité gouvernementale compétente pour traiter des projets de production d'Hydro-Québec, c'est le ministère des Ressources naturelles.

700

Et c'est dans ce cadre-là qu'Hydro-Québec dépose au ministre des Ressources naturelles donc les projets de production, de façon à pouvoir émettre les décrets suite donc à une analyse de ces projets et aussi, en obtenant évidemment du ministère de l'Environnement les autorisations requises.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

705           Donc c'est à la suite de la modification qui a été apportée...

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

710           De la Loi sur la Régie de l'énergie donc mieux connue sous le nom de la Loi 116 donc qui a été adoptée au mois de juin 2000.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

715           D'accord. Qu'Hydro soumet maintenant son projet...

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

720           Soumet directement donc, parce que la Régie n'a plus compétence. Elle a simplement la compétence de regarder les projets de transport et de distribution d'Hydro-Québec.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

725           **PAR M. JACQUES RUELLAND:**

C'est effectivement nouveau, c'est dans le cadre de la Loi 116...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

730           C'est ce qu'on vient de nous dire.

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

735           ... et la Loi 116, ma question porte en fait sur le rôle et les responsabilités du ministère, puisque la production est soustraite de l'autorité de la Régie.

740           Et dans ce contexte-là, peut-être pour parler plus concrètement, on pourrait se référer au PR-6-9, une question du ministère des Ressources naturelles, du directeur de l'électricité, René Paquet, qui adressait, le 3 octobre dernier, une question à Hydro par l'entremise évidemment de l'Environnement, qui lui demandait de:

745           "Nous indiquer les différentes étapes conduisant au choix d'un projet de production et quels sont les critères de sélection retenus pour le projet Tounustouc."

Je présume que cette question-là a été posée dans le cadre des nouvelles responsabilités qui sont dévolues au ministère des Ressources naturelles, et j'aimerais savoir, de la part du représentant du ministère, est-ce qu'il pourrait d'abord nous expliciter la question, et de nous dire s'il a obtenu les réponses satisfaisantes à la question.

750

En d'autres mots, quelles les différentes étapes conduisant au choix du projet de production? Et quels sont les critères de sélection retenus pour le projet?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

755

Alors monsieur Nazon, je ne sais pas si vous avez devant les yeux les questions?

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

760

Oui, en fait, je m'en rappelle assez bien donc la teneur de la lettre dont fait référence monsieur Ruelland.

765

Effectivement, comme la nouvelle responsabilité du ministère de l'Environnement et du ministère des Ressources naturelles, c'est de regarder comment, dans le parc de production d'Hydro-Québec, pour satisfaire à une demande donc, et comment ce projet Tournestouc s'inscrivait, alors monsieur le directeur du développement électrique effectivement a écrit à Hydro-Québec.

770

Et les réponses qui nous ont été apportées, ça a été d'abord une rencontre de travail que nous avons eue avec les spécialistes d'Hydro-Québec pour le projet Tournestouc. Et des réponses écrites qui nous ont été fournies par Hydro-Québec.

775

D'abord le premier critère qu'on regardait, c'était les prévisions de demandes, donc aussi bien en énergie qu'en puissance, donc quelle était l'évolution de la demande, et de les comparer aussi. Parce qu'au ministère, nous avons un service, en fait une unité de prévision de la demande, et de voir donc quels étaient les écarts qu'il pouvait y avoir entre les prévisions faites par Hydro-Québec et les prévisions faites par notre ministère.

780

Il s'est révélé qu'Hydro-Québec était plus conservateur que nous; on avait des prévisions un peu plus élevées que celles d'Hydro-Québec.

785

Alors ensuite donc, nous avons demandé à Hydro-Québec de nous fournir l'évolution sur un horizon de dix (10) ans des prévisions en puissance et en énergie, et de voir le bilan des prévisions à partir du parc existant, des constructions additionnelles prévues, et comment Tournestouc s'insérait dans ce parc de production.

Et les réponses que nous a fournies Hydro-Québec nous ont été assez satisfaisantes.

790 Et ensuite, dans le plan d'Hydro-Québec qui définit trois (3) critères, et le porte-parole en a parlé tantôt, ces critères apparaissent dans le plan stratégique d'Hydro-Québec qui a été discuté en Commission parlementaire au mois de janvier 2000.

Et le gouvernement a adopté le plan stratégique par un décret. Donc ces critères nous satisfont.

795

Et à ce moment-là, donc, l'information que nous a transmise Hydro-Québec, on peut la déposer à la Commission.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

800

D'accord.

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

805

Hydro a répondu dans le document de complément aux questions, je me souviens pas de la cote, a répondu précisément...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

810

5.3 probablement.

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

815 Oui, 5.3.1, quelque chose comme ça. Et effectivement, ils répondent en décrivant une série de variantes, on va y revenir plus tard.

Donc le ministère juge que c'était satisfaisant. C'est intéressant!

820 Ma deuxième question, madame la Présidente, porte sur la Loi 116 et certains articles de la Loi 116 qui touchent Hydro-Québec. L'article 62, 63, 64.

Le 62 dit notamment, je sais pas si vous avez la loi?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

825

Je ne l'ai pas, mais on a une personne-ressource qui doit la connaître par coeur!

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

830

J'ai certaines clarifications à obtenir sur deux (2) aspects de la loi. Je vais peut-être commencer par le deuxième, puisqu'on vient d'aborder la question.

Dans l'article 65 deuxième alinéa, on dit:

835 "Toutefois, la construction d'immeubles destinés à la production d'électricité par la Société doit être préalablement autorisée par le gouvernement, dans les cas et aux conditions qu'il détermine."

C'est dans l'article, l'article 65 dit:

840

"L'article 29 de cette loi modifiée..."

En tout cas, je pense pas que ce soit nécessaire d'entrer dans ça!

845 Est-ce qu'il y a un lien entre le paragraphe qui soumet l'étude d'avant-projet dorénavant au ministère des Ressources naturelles et l'exigence suivante:

850 "Toutefois, la construction d'immeubles destinés à la production d'électricité par la Société doit être préalablement autorisée par le gouvernement, dans les cas et aux conditions qu'il détermine."

C'est évident que les projets sont autorisés par le gouvernement, mais qu'est-ce que ça veut dire, cette phrase-là?

855 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Nazon, allez-y.

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

860

Oui madame la Présidente, je pense que j'ai été assez clair tantôt. Donc ça veut dire qu'Hydro-Québec dépose au ministère des Ressources naturelles ce projet, un projet de production, et en fonction donc - parce que nous, en fait dans la loi...

865 **PAR M. JACQUES RUELLAND:**

J'ai bien compris la réponse, c'est le dernier bout de la phrase "dans les cas et aux conditions qu'il détermine", est-ce qu'il y a des cas où...

870 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vais vous expliquer ce que ça veut dire, parce que j'ai déjà lu ça dans d'autres lois!

875 Ce que ça veut dire, c'est que dans les cas et aux conditions que le gouvernement détermine, c'est qu'à la suite de l'adoption de cette loi, il y a des règlements qui sont préparés et

qui sont déposés, et ce sont ces règlements qui viennent déterminer dans quel cas et à quelles conditions l'article s'applique. Voilà.

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

880

En fait pour compléter, madame la Présidente, les règlements sont actuellement en préparation au ministère. Il y aura prépublication de ces règlements et adoption de ces règlements.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

885

Est-ce qu'on a une idée du mois?

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

890

Vous savez que ça se négocie avec le Conseil exécutif, donc je peux pas donner de date précise où il y aura prépublication de ces règlements.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

895

D'accord.

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

900

Moi, ce qui m'intéresse, c'est pas la date, mais c'était la teneur du règlement. On connaît pas évidemment...

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

905

Oui madame la Présidente, effectivement, c'est à l'étude. Les juristes se sont penchés là-dessus.

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

910

Alors je termine avec l'autre volet qui porte sur l'électricité patrimoniale.

L'article 62:

915

"La Société - parlant de l'Hydro - doit notamment assurer l'approvisionnement d'électricité patrimoniale telle qu'établie par la Loi sur la Régie de l'énergie."

Deuxième alinéa:

920 "Le gouvernement fixe les caractéristiques de l'approvisionnement des marchés  
québécois en électricité patrimoniale pour un volume de cent soixante-cinq térawattheures  
(165 TWh). Cet approvisionnement doit inclure tous les services nécessaires, tatata."

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

925 Vous aimeriez comprendre ce que l'on veut dire par...

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

930 Bien, j'aimerais savoir qu'est-ce qu'on entend exactement par "l'électricité patrimoniale"  
et pourquoi cent soixante-cinq térawattheures (165 TWh)?

Je pense qu'en 99, les ventes ont été de cent soixante et onze (171 TWh) ou cent quatre-  
vingt-un térawattheures (181 TWh), je me souviens plus.

935 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Cent soixante et onze (171 TWh).

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

940

Et conséquemment, on parle de cent soixante-cinq (165 TWh), sur quel horizon,  
pourquoi cent soixante-cinq (165 TWh)? Est-ce que c'est la consommation interne prévisible à  
court terme?

945 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on va demander à monsieur Nazon de nous expliquer ce nouveau terme.

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

950

Le volume patrimonial tel qu'indiqué dans la Loi 116 qui a été adoptée en juin 2000  
représente l'équivalent de la production totale moyenne des dernières années, incluant celle  
destinée aux exportations.

955 C'est le législateur qui l'a fixé ainsi.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

960 Et pourquoi avons-nous fait, monsieur Nazon, une distinction? Pourquoi avons-nous  
décidé de consacrer cette consommation comme étant l'énergie patrimoniale? Il doit y avoir une  
raison derrière ça?

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

965 Oui, en fait ce qu'il y a derrière ça, c'était toujours de maintenir le souci du gouvernement, c'est de maintenir le pacte social.

Et que veut dire le pacte social pour les Québécois, c'est des bas prix, des tarifs uniformes, des tarifs stables et aussi l'interfinancement entre les catégories tarifaires.

970 Donc c'était ça qui a guidé le législateur lorsqu'il a défini ce volume patrimonial.

Et d'ailleurs pour compléter l'information de monsieur Ruelland, ce volume patrimonial a un coût de fourniture qui est voisin de deux point soixante-dix-neuf sous (2,79 ¢) du kilowattheure et qui pourrait même être revu à la baisse par le gouvernement, donc pour faire bénéficier toute la clientèle québécoise des bas prix, et c'est le message du pacte social lorsqu'on a eu la nationalisation de l'électricité.

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

980 Disons que les prévisions de demandes en 2010 en énergie, je ne sais pas ce qu'elles sont par coeur, disons deux cents térawattheures (200 TWh), est-ce que ça voudrait dire qu'il y aurait trente-cinq térawattheures (35 TWh) qui seraient soustraits de la base patrimoniale et non assujettis à un tarif préférentiel?

985 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Nazon, la question est pertinente.

990 **PAR M. PHILIPPE NAZON:**

Oui. Donc en fait, monsieur Ruelland fait référence à l'établissement des tarifs d'électricité, donc au-delà de ce volume patrimonial.

995 Effectivement donc, la Régie devrait prendre compte lors d'audiences, parce qu'il y a toute une mécanique qui doit être mise en place pour satisfaire à des nouveaux besoins d'Hydro-Québec. Et la Régie prendrait compte de ce coût patrimonial que je viens de donner de deux point soixante-dix-neuf sous (2,79 ¢) du kilowattheure.

1000 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Parce que la Régie aurait un rôle à jouer?

1005

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

1010 Dans la définition des tarifs d'électricité. Pas dans la définition, pas dans l'évaluation d'un projet de production comme tel, disons que c'est le ministère qui se garde cette compétence d'autoriser le projet de production.

1015 Mais lorsque la Régie, dans le cadre d'une audience tarifaire, devra définir des nouveaux tarifs, donc elle prendra en considération ce volume patrimonial et ce coût patrimonial.

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

1020 Peut-être juste une dernière petite chose! S'il arrivait un projet d'aluminerie qui demandait, je sais pas, un térawattheure, au-delà du cent soixante-cinq (165 TWh), est-ce que ce térawattheure-là serait facturé à un coût différent, en presumant qu'il n'y a pas de subvention, que l'électricité patrimoniale?

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

1025 Attendez, c'est un cas de figure, ça nécessite une petite réflexion! Je pense que ce térawattheure additionnel dont fait référence monsieur Ruelland serait pris en considération, évidemment comme il vient de le dire - parce que le gouvernement s'est gardé dans la Loi 116 aussi cette compétence de pouvoir aussi offrir donc à des grands consommateurs d'électricité, et de ne pas inclure ce coût dans la base tarifaire pour les consommateurs québécois.

1030 Donc c'est l'actionnaire qui prendrait à sa charge ce coût du térawattheure additionnel. Bien, c'est à négocier.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1035 Qui prendrait à sa charge la décision de fixer le tarif?

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

1040 De fixer le tarif du térawattheure additionnel.

Donc c'est une marge de manoeuvre dont dispose le gouvernement. Ça pourrait rentrer dans la base tarifaire, comme aussi ça pourrait être exclu de la base tarifaire.

1045 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors merci monsieur Ruelland.

---

1050

**JOHN BURCOMBE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1055 Monsieur John Burcombe. Bonjour.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1060 Bonjour madame la Présidente. Premièrement, c'est une question ou une demande d'information hors série qui découle de nos discussions sur les débits réservés.

1065 J'aimerais obtenir la valeur de ce qu'on appelle le Q-2-7 qui est utilisé des fois dans les indications de débit réservé. J'aimerais qu'on obtienne cette donnée pour la rivière Toulnostouc pour la section qui sera asséchée.

Ça pourrait être fourni par écrit après la première partie des audiences.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1070 Alors monsieur Rochon, est-ce que vous pourriez nous définir ce que c'est le Q-2-7?

**PAR M. YVES ROCHON:**

1075 De mémoire, parce que je suis pas un hydraulique, là, il faudrait que je vérifie, parce que je suis pas sûr exactement de la définition. C'est le débit - laissez-moi, peut-être juste après la pause...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1080 Oui d'accord. Vous pourriez nous expliquer ce qu'il en est. Et puis quand on traitera de la chose, je prends note de votre demande!

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1085 D'accord.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1090 Vous avez des questions?

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1095

Oui. Alors pour revenir à notre sujet d'aujourd'hui! Premièrement, l'article de la Loi 116 concernant la responsabilité des Ressources naturelles, c'est l'article 65, mais ce n'est pas entré en vigueur en même temps que du restant de la loi.

1100

C'est entré en vigueur exactement quand, parce que j'ai pas cette information?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Nazon.

1105

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

Oui. Effectivement, il y a certains articles de loi de la Loi 116 qui sont pas encore entrés en vigueur.

1110

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et l'article 65 en est un?

1115

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

De mémoire, là, je vais vérifier avec nos avocats chez nous, et je vous reviendrai, madame la Présidente.

1120

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

S'il vous plaît. Merci. On va faire une vérification et on va vous revenir.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1125

D'accord.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1130

Attendez un petit peu, je pense qu'on a la définition du Q-2-7. Monsieur Rochon.

**PAR M. YVES ROCHON:**

1135

C'est le débit de récurrence d'étiage de deux (2) ans calculé sur sept (7) jours consécutifs.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1140 Et est-ce que ce serait possible d'obtenir cette information pour la rivière Tounustouc, dans le secteur asséché?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1145 Tout de suite en aval du barrage. Monsieur Arnaud, est-ce qu'il vous serait possible de fournir ce calcul?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1150 Oui, on peut le calculer. On pourrait après la pause le fournir.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous pouvez nous le fournir ce soir, monsieur Burcombe aimerait avoir l'information.

1155 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

D'accord.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1160 Et il sera avec nous ce soir. Oui monsieur Burcombe.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1165 Le ministère des Ressources naturelles vient de nous indiquer qu'ils ont eu suffisamment d'informations d'Hydro-Québec pour les satisfaire, alors est-ce qu'Hydro-Québec peut nous fournir, nous faire une présentation de cette même information?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1170 En fait, monsieur Arnaud, les réponses aux questions qui ont été fournies au ministère des Ressources naturelles, est-ce que vous en avez possession et est-ce que vous pourriez nous en informer?

1175 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Madame la Présidente, c'est des documents qui ont été déposés déjà.

1180 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1185

Et c'est des documents qui concernent de l'information qui majoritairement se retrouve dans le rapport d'impact, alors c'est pratiquement l'information qui a déjà été déposée.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1190

Est-ce que vous avez une question précise au regard de ces informations-là, est-ce que vous en avez pris connaissance?

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1195

Est-ce qu'on peut nous indiquer c'est quel document? Bien, j'ai pas trouvé.

Le ministère des Ressources naturelles, est-ce que ce sont des documents déposés ou à déposer ou quoi exactement?

1200

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

Oui madame la Présidente, je peux déposer en quinze (15) copies l'information que nous a transmise Hydro-Québec, par une lettre envoyée le 22 janvier 2001 à monsieur René Paquet, directeur du développement électrique au ministère des Ressources naturelles.

1205

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et cette lettre...

1210

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

Cette lettre est une lettre qui accompagne la documentation dont fait référence monsieur Burcombe.

1215

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais cette lettre n'avait pas, monsieur Nazon, cette lettre n'avait pas été transmise au ministère de l'Environnement et déposée dans la documentation, dans les documents, avis de recevabilité?

1220

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

Non madame la Présidente.

1225

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors vous l'avez en votre possession, vous allez pouvoir la consulter plus tard.

1230

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Nous n'avons pas cette information.

1235

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Elle est derrière. Monsieur Nazon la dépose aujourd'hui.

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

1240

Je la dépose immédiatement, monsieur Burcombe. Madame la Présidente, je m'excuse!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1245

Monsieur Burcombe, vous allez avoir la possibilité d'aller consulter le document à l'arrière.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1250

Ce serait bon de l'avoir avant de poser nos questions. Comment ça se fait qu'on pose des questions qu'on n'a pas d'information!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1255

Un moment monsieur Burcombe. Monsieur Arnaud!

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1260

C'est juste pour préciser que l'essentiel de cette information, c'est le bilan offre-demande, pour que monsieur Burcombe le retrouve plus facilement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1265

D'accord.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Évidemment, le bilan offre-demande, c'est ce qui est la toile de fond de notre rapport.

1270

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors vous allez pouvoir, monsieur Tremblay du ministère des Ressources naturelles dépose actuellement les documents à l'arrière, vous allez avoir l'information, d'accord!

1275 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Si on parle de bilan de l'offre et demande, est-ce qu'Hydro-Québec peut nous faire une présentation pour le bénéfice de tout le monde?

1280 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On va le demander.

1285 Mais est-ce que vous avez d'autres questions? Parce que nous aussi, on en a des questions. Je vous ai fait venir pour voir quelles questions vous aviez.

Est-ce que vous avez des questions précises?

1290 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

C'est quoi le bilan de l'offre et demande, les plus récentes prévisions de bilan d'offre et demande pour les années futures?

1295 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Parfait. Alors je vais commencer! J'ai des questions pour monsieur Arnaud.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

1300 Monsieur Arnaud, dans le Plan stratégique 2000-2004, au tableau présenté à la page 34, on fait état des prévisions de la demande d'électricité au Québec par secteurs.

1305 D'abord préalable aux autres questions, est-ce que les prévisions qui sont listées ici sont toujours conformes à vos prévisions ou si vous avez un ajustement qui pourrait être nécessaire, suite à des modifications, des considérations économiques par exemple?

1310 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors actuellement, il y a une légère hausse, et on peut vous présenter un acétate qui va vous mettre ça à jour.

1315 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Très bien.

1320 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors madame Brunelle va vous le présenter.

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

1325 Donc ici, je présente le transparent CB 10. On se replace ici dans le contexte du Plan stratégique 2000-2004, on voyait les prévisions de la demande. Ici, vous avez la grande entreprise et la petite consommation. C'est sur ça qu'on prévoyait une augmentation de dix-sept pour cent (17%) de térawattheures.

1330 Je pense que je pourrai également vous présenter une autre répartition, comme vous le mentionniez tout à l'heure, par les différents secteurs de consommation. Je présente le transparent CB 9.

1335 Toujours dans l'optique du Plan stratégique 2000-2004, on voit ici, pour les différents secteurs, la répartition qui était prévue.

Maintenant, si on veut regarder une révision, parce qu'il faut bien comprendre également que le projet Toulustouc va au-delà de 2004. Donc je pense qu'il faut ouvrir notre fenêtre de prévision.

1340 Ici, je dépose un transparent qui est inclus dans les documents dont faisait référence monsieur Nazon, donc je prends une portion du bilan, la portion supérieure des besoins en électricité.

1345 Ici, vous avez la révision - oups, excusez-moi, l'échelle est pas très claire! Je vais essayer peut-être en enlevant la pellicule, pour voir si vous voyez mieux la légende en haut! C'est pas tellement formidable, je m'excuse.

1350 Alors ici on part de l'année 2001 à 2004. Donc ici, ça se trouve à être une mise à jour, et on pousse l'analyse, ici vous avez l'année 2010 où on a un temps pour cet horizon-là 2001-2010, une prévision d'augmentation des besoins, de dix-neuf virgule deux térawattheures (19,2 TWh).

Donc si on voulait comparer, vous pouvez avec les deux (2) comparer qu'il y a une légère hausse, puis c'est quand même assez léger pour chacun des secteurs.

1355 Alors si on compare avec tout à l'heure, on parlait pour 2000, de cent cinquante-six virgule cinq (156,5 TWh), et ici, on voit que pour l'année 2004, on parle, pour la même période,

2004, c'est cent soixante-quatre (164 TWh) et cent soixante-quatre virgule un (164,1 TWh).  
Donc on parle de quelques poussières de térawattheures, mais c'est une prévision à la hausse.

1360

Comme le mentionnait également hier monsieur Arnaud dans la révision du dernier trimestre du plan, on voyait aussi, il y avait une augmentation de trois virgule trois pour cent (3,3%) par rapport à l'année dernière.

1365

Donc c'est un peu ça qui a été pris en considération pour la révision de ces premières années là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1370

Madame Brunelle, le un point vingt-neuf (1,29%) qui est à la fin, c'est parce que je vois pas, est-ce que c'est la croissance annuelle moyenne?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

1375

C'est la croissance, oui, pour la période 2001-2010. Donc on parle de un virgule trois (1,3%).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1380

Alors que c'était de un virgule quatre (1,4%)...

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

Pour la période 1999-2014. Donc on avait une autre fenêtre.

1385

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. En général, madame Brunelle, il m'a été amené de lire quelques articles - d'ailleurs il y a des articles qui sont déposés à la Commission - et on faisait une critique des modèles de prévisions de la demande.

1390

Et on disait que souvent, nos prévisions étaient un peu plus, en tout cas il y avait toujours un écart entre la prévision de la demande et la réalité. Et c'est pas propre à Hydro-Québec seulement, c'est propre à d'autres sociétés, d'autres entreprises de production d'énergie électrique.

1395

Mais est-ce que vous pourriez nous dire quels sont les facteurs qui servent à l'évaluation de la demande, à la prévision de la demande?

1400

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

1405 Alors je vous propose de faire une courte présentation qui va nous permettre de bien cerner les différentes hypothèses et tout de suite en conclusion, je pourrais vous dire, comme l'avait mentionné tout à l'heure monsieur Nazon, que les prévisions d'Hydro-Québec sont quand même assez conservatrices par rapport à ce qu'on peut noter actuellement dans d'autres banques ou dans d'autres organismes.

1410 J'aimerais rappeler dès le départ que la prévision de la demande d'électricité est constituée pour deux (2) éléments principaux. Donc on parle de la prévision en énergie et de la prévision des besoins en puissance, c'est-à-dire en mégawatts.

1415 Parce que c'est toujours sur ces deux (2) facteurs-là qu'il faut constituer, puisque la pointe est en mégawatts, et l'énergie, c'est la consommation des ventes québécoises. Je présentais le CB 18.

1420 Donc pour la prévision, on définit en différents secteurs de consommation qui ont des comportements différents. Donc on l'avait vue tout à l'heure, la prévision, on parle du domestique et de l'agricole qui a un comportement particulier, général et institutionnel, l'industriel et autres. Ça, c'est des petites quantités, en fin de compte on parle ici surtout de l'autoconsommation d'Hydro-Québec. CB 19.

1425 Ensuite, pour chacun des éléments qu'on vient de présenter, il y a différentes hypothèses. Principalement, je dirais pour le domestique - on exclut pour le moment l'industriel - on prend en considération les prévisions économiques et les prévisions démographiques, donc les croissances de la population.

1430 Également les prix les combustibles vont être importants pour évaluer le taux de pénétration du chauffage à l'électricité par rapport à d'autres solutions alternatives, par exemple au mazout. C'était le CB 20.

Maintenant, on va aller un peu plus en profondeur pour chacun de ces éléments-là, pour voir comment ça se comporte. Donc on va regarder premièrement le CB 12, le secteur domestique et agricole.

1435 Dans le plan que je vous ai présenté tout à l'heure, la révision, donc je parle ici de la révision 2000, on prévoyait une augmentation de quatre virgule six térawattheures (4,6 TWh) pour la période 2001 à 2010, qui prend en considération différents éléments.

1440 Donc comme je le mentionnais tout à l'heure, nos prévisions prennent en considération une faible croissance de la population. Donc on parle d'environ un pour cent (1%) d'augmentation de formation de nouveaux ménages. Donc c'est quand même assez faible.

On prend aussi en considération qu'il va y avoir un taux de fécondité qui va être légèrement revu à la baisse. Donc c'est pour tenir compte des nouveaux contextes.

1445 On parle aussi d'une croissance du revenu personnel. Donc un élément qui vient contrebalancer le fait que la croissance de la population va être faible. Ce qu'on comprend, c'est

ce qu'on observe, c'est que les revenus personnels augmentent, ce qui permet aussi de penser qu'il y a des gains potentiels dans les nouveaux ménages. Donc ça peut être intéressant.

1450 Enfin, l'amélioration aussi de la position concurrentielle de l'électricité. Ce qu'on note, c'est qu'il y a un avantage dans les nouvelles constructions, malgré les intérêts pour le gaz naturel, de construire tout à l'électricité. Donc ces éléments-là sont pris en considération dans l'établissement de la prévision du secteur domestique et agricole.

1455 Maintenant, regardons le deuxième élément, le secteur général et institutionnel! Donc comme on pouvait le voir dans le tableau précédent, de 2001 à 2010, on note une augmentation de deux virgule neuf térawattheures (2,9 TWh), soit une augmentation de un pour cent (1%). Différents éléments sont pris en considération: une hausse du taux d'occupation.

1460 Ce qu'on entend par là, c'est que c'est des espaces commerciaux qui étaient en chute libre, une location qui était à la baisse et on voit une reprise. Donc on voit une légère hausse.

1465 On note aussi une croissance moyenne du PIB. On entend beaucoup parler de récession ou de ralentissement économique. Nos prévisions, pour l'année 2001, incluent déjà qu'il va y avoir peut-être une baisse, mais on estime que peut-être l'année prochaine, en 2002 et suivante, on va revenir à un point d'équilibre. Donc c'est déjà pris en considération.

1470 Ensuite, on estime que le déploiement de nos programmes commerciaux va favoriser également, entre autres on parle ici d'efficacité énergétique, va favoriser la croissance au niveau général et institutionnel.

1475 Maintenant, on va regarder un peu plus en détail les hypothèses pour la grande entreprise, parce que, comme l'a mentionné monsieur Arnaud en début, en allocution, une part importante des besoins provient de la croissance du secteur industriel. C'est-à-dire, on parle aussi de soixante pour cent (60%), cinquante-huit pour cent (58%) environ de la croissance des besoins va provenir du secteur industriel.

1480 Donc notre prévision est basée à court terme évidemment sur les annonces publiques et sur les plans de nos clients qui sont consommateurs d'électricité, donc on dispose d'informations spécifiques. On est en contact avec nos clients, on peut voir, dans une période de trois (3) ans, quels sont les investissements et quelle pourrait être la consommation. Donc on dispose de beaucoup d'informations.

1485 Évidemment à un horizon plus lointain pour nos clients industriels et de grandes entreprises, les prévisions sont faites, c'est des études prospectives, c'est par secteurs, on étudie les marchés, mais c'est sûr que les clients, c'est plus difficile d'obtenir des informations. Mais déjà quand même, on prend en note différentes tendances.

1490 Et déjà ce qu'on pouvait voir, et puis là, on va voir le chiffre qui est plus marqué, pour l'horizon 2001 à 2010, les ventes, pour le secteur industriel, augmentent de neuf virgule quatre térawattheures (9,4 TWh). Et dans ça, on parle de différents projets qui ont été annoncés.

1495 On parle ici de l'usine Magnolia, de l'usine Iron Ore et de Silicium Bécancour. Donc évidemment, ce sont des projets qui vont se réaliser dans un horizon plus court, et on dispose pas nécessairement d'informations dans l'horizon Toulustouc. Mais déjà, ça vous donne un aperçu qu'on estime qu'il va y avoir toujours une vigueur.

Donc ça conclut un peu les hypothèses qui sont derrière les trois (3) grands secteurs.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

1500 Est-ce que les prévisions sont davantage précises maintenant que ce qu'on a pu avoir dans les années précédentes?

1505 Est-ce que vous avez pu raffiner votre évaluation de précisions par des nouveaux indicateurs?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

1510 Je pourrais répondre que les indicateurs, Hydro-Québec, en termes d'indices économiques, suit les mêmes tendances que d'autres banques ou d'autres organismes économiques qui suivent de très près l'évolution des marchés.

1515 Il faut rappeler aussi que l'exercice de prévision, c'est un exercice continu. On prend en considération trois (3) fois par année au niveau du court terme l'évolution, et on fait des réajustements; mais pour qui est de la prévision long terme, c'est un exercice annuel.

Mais c'est surtout de suivre de très près les différents indicateurs. Donc Hydro-Québec ne fait pas bande à part à ce point de vue là.

1520 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1525 Du côté de monsieur Nazon, vous nous disiez plus tôt que vos données étaient moins conservatrices que celles d'Hydro-Québec, est-ce que vous pourriez nous donner un aperçu de ce que vous obteniez comme résultat pour la même période?

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

1530

En fait, moi, je suis pas un spécialiste en prévision, j'ai pu discuter avec des collègues du ministère avant de venir aux audiences aujourd'hui.

1535 Eux, Hydro-Québec prévoit un point trois pour cent (1,3%) pour la période et eux prévoient un point cinq pour cent (1,5%).

1540 Évidemment les chiffres qu'ils m'ont donnés sont préliminaires, dans la mesure qu'ils ont été obligés de faire tourner leur modèle à cause de la hausse du cours du gaz naturel qui pourrait influencer un peu la position concurrentielle, comme vient de dire madame, de l'électricité face au gaz naturel.

1545 Donc à cause de ça - évidemment, la plupart des prévisionnistes disent qu'on va retourner à un état plus ou moins normal et chez nous, il y a des hypothèses d'écoles où ils disent que ça va continuer à croître.

Donc c'est la raison pour laquelle qu'on est supérieur à point deux pour cent (0,2%) par rapport aux prévisions d'Hydro-Québec pour la période.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1550 C'est quand même rapproché.

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

1555 Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1560 D'accord. J'aimerais maintenant qu'on me précise certains termes qui sont dans le plan stratégique. En page 36, dans le bilan énergétique 99-2004, particulièrement - ça a pas rapport nécessairement avec la demande, là - mais quand on parle des ventes au Québec, donc on parle des ventes aux secteurs domestique, agricole, industriel, les quatre (4) secteurs qu'on vient de voir.

1565 Les ventes sur les marchés externes, on a les contrats existants et engagements. Est-ce que vous pourriez m'expliquer de quoi il s'agit?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

1570 Alors effectivement, lorsqu'on parle dans le bilan qu'on retrouve au plan, on parle des marchés externes. Donc on appelle ça les ventes, ce qu'on appelait les exportations ni plus ni moins.

Il y a deux (2) catégories qu'il faut comprendre. Il y a les contrats existants. Ce sont les contrats à long termes qu'Hydro-Québec a signés, et ces contrats-là viennent à terme pour

1575 plusieurs. Et dans l'horizon qui nous concerne, le projet Tournustouc, il va n'en rester plus qu'un seul contrat avec le Vermont.

1580 Ensuite, on voit les ventes nettes à court terme. Ce terme-là veut dire en fin de compte, c'est toutes les possibilités de faire des ventes mais à court terme; donc on prendra plus nécessairement des engagements à long terme de vendre ou d'acheter, mais on va essayer de regarder voir s'il y a des opportunités.

1585 Donc il y a un marché qui s'est ouvert avec la déréglementation où il peut y avoir des prix intéressants.

Mais ici, ce qu'on voit en fin de compte, c'est qu'en aucun temps, on ne prévoit de croissance. Et la justification du projet Tournustouc ne serait jamais basée sur ça. C'est des possibilités.

1590 C'est-à-dire que, pour vous donner un exemple, s'il y a des prix très très - à un moment donné il y a une centrale thermique qui peut pas faire autre chose que de fonctionner, elle peut pas satisfaire une demande - donc il va y avoir des prix très intéressants pour nous. Si on peut avoir des prix en bas de trois sous (3 ¢), c'est évident qu'on va y aller les chercher.

1595 Mais on peut pas non plus penser faire des bons coups à chaque fois puis dans ce sens-là, rapporter des projets d'investissements.

1600 Donc on doit assurer un approvisionnement aux Québécois avec des nouvelles installations, mais on se donne une possibilité d'avoir des opportunités d'affaires. Donc c'est de ça qu'on parle.

1605 Mais on voit, comme on le voit très bien, une diminution de quatorze térawattheures (14 TWh) pour les ventes à long terme, mais on n'envisage pas non plus avoir de nouveaux contrats à long terme pour le moment.

Donc il va toujours y avoir le deux térawattheures (2 TWh) avec le Vermont et une croissance nulle pour ce qui est des ventes, des possibilités de ventes.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1610 D'accord. Et quand vous parlez de livraison-entente, qu'est-ce que c'est?

1615 **PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

1620 Alors les livraisons, pour les ententes, c'est-à-dire que là, on a signé des ententes avec différentes compagnies. Donc ici, avec la centrale McCormick, on a une entente de livraison avec la Compagnie hydroélectrique Manicouagan qu'on appelle aussi LCHM.

Donc avec cette compagnie-là, on avait convenu d'une entente.

1625 Il y a aussi avec d'autres entreprises, comme Alcan, mais on sait qu'Alcan, cette entente-là va se terminer en 2002. Donc il peut y avoir différentes échéances.

Donc c'est avec des compagnies qui sont ici au Québec et qui produisent de l'électricité.

1630 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc vous leur vendez, c'est ça les livraisons-ententes?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

1635

Oui, parce qu'ils sont dans les besoins. Parce qu'on les voit, là, dans les besoins.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1640

D'accord. Puis les pertes électriques, c'est les pertes qui se réalisent lors du transport?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

1645

Sur le réseau de transport, exactement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, très bien. Maintenant, si on se reporte du côté de l'offre!

1650

Bon, il y a le parc actuel d'Hydro-Québec. Dans ce bilan énergétique, on voit qu'en 1999, le parc avait une capacité de cent cinquante et un térawattheures (151 TWh) ou si c'est vraiment, c'est la capacité qu'on voit là, c'est pas ce qui a été réellement utilisé?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

1655

Lorsqu'on parle de cent cinquante et un térawattheures (151 TWh), il faut se rappeler qu'on est dans une prévision, c'est un scénario à hydraulicité moyenne.

1660

Donc il peut y avoir une capacité installée physique différente, il peut y avoir toutes sortes de considérations pour lesquelles on n'estime pas qu'on peut être pendant un long horizon à pleine capacité, capable de sortir toute la puissance ou l'énergie disponible.

1665 Mais ici, lorsqu'on parle de cent cinquante et un térawattheures (151 TWh), c'est dans une prévision de ce qui serait disponible dans nos réservoirs.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1670 D'accord. Je sais qu'Hydro-Québec a l'obligation de conserver une réserve de dix (10%) à onze pour cent (11%) de sa capacité de production, de sa puissance installée, c'est exact?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

Oui, à ce moment-là, on parle en puissance. Là, on est en énergie.

1675 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui. Mais est-ce que ce cent cinquante et un térawattheures (151 TWh), ça comprend la réserve, l'énergie, la capacité d'énergie qui pourrait être produite?

1680 En d'autres termes, je me rappelle plus, c'est autour de trente-deux (32 000 MW), est-ce que c'est autour de trente-deux mille mégawatts (32 000 MW)?

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

1685 Si vous vous rappelez de la puissance installée, elle est de l'ordre de trente-deux mille mégawatts (32 000 MW).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1690 Bon, le parc. De ce trente-deux mille mégawatts (32 000 MW), est-ce que la réserve est exclue, le dix pour cent (10%) est exclu?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

1695 C'est que je vais juste peut-être replacer les choses pour que ça n'aille pas trop vite, dans le sens où ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y a tous les besoins. Donc il y a les besoins, comme on a vu tout à l'heure, les ventes au Québec, et ensuite, il y a tout ce qui est disponible, le parc d'Hydro-Québec.

1700 Maintenant, quand on regarde en puissance, donc il y a encore toujours ces besoins-là qu'on retrouve des ventes au Québec et là, on s'ajoute comme un facteur de sécurité qu'on pourrait dire.

1705 Et là, il faut trouver les moyens d'approvisionnement qui vont permettre de balancer. Donc on pourrait pas faire l'équation de façon directe, parce qu'il faut regarder, ce sont deux (2) ensembles.

Mais il faut comprendre qu'il faut exactement inclure une réserve, mais en puissance, mais on n'a pas cet élément-là dans l'énergie.

1710 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

En d'autres termes, le cent cinquante et un térawattheures (151 TWh) que je vois là, je pourrais le vendre au complet?

1715 **PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

Oui, exactement, c'est votre potentiel.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1720

C'est ce qui est disponible?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

1725

C'est dans le fond votre ressource qui est disponible pour satisfaire les besoins.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1730

D'accord. Donc est-ce j'erre si je dis que si je n'avais qu'à satisfaire les besoins des Québécois, j'aurais suffisamment de capacité de production à l'heure actuelle?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

1735

Non. Parce que là, non, il y a quand même un petit déficit, là. On voit, il y a des contrats pour lesquels on a des engagements qu'on pourrait pas - donc il faut vraiment le voir comme un ensemble.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1740

D'accord, mais ce serait cent quarante-sept (147 TWh) plus six (6 TWh), c'est ça.

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

1745

Là, on voit qu'on a un total de besoins à cent quatre-vingt-huit (188 TWh) qui vient du cent quarante-sept (147 TWh) plus...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1750

Oui, on pourrait exclure de ça les exportations, si je me fie juste - OK!

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

1755 Mais là, il faut les ajouter, parce que c'est quand même important, en 1999, on parle de seize térawattheures (16 TWh).

Il y a les livraisons aussi pour lesquelles on a des engagements. Donc tout ça s'additionne pour nous donner un total de cent quatre-vingt-huit (188 TWh).

1760 Donc tout ça, les ventes au Québec sont bien de cent quarante-sept (147 TWh), mais on est lié contractuellement, donc c'est pour ça qu'on considère que le total des besoins est à cent quatre-vingt-huit (188 TWh).

Et de ça, on a le parc actuel qui peut permettre de combler une partie...

1765 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Brunelle, est-ce que vous avez un acétate qui nous permettrait de voir ça?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

1770

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1775 Parce que les gens ne suivent pas. Mais ce sera pas long, je veux juste terminer avec ça! Je veux pas vous ennuyer longtemps, mais je veux essayer de comprendre certaines choses.

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

1780

Alors on va juste reprendre pour le bénéfice des personnes dans la salle!

Donc ce qu'il est question ici, c'est de ce tableau-là, on parle ici des besoins, un total des besoins et ici, d'un total des approvisionnements.

1785 Donc ici, on a l'année 99-2004, donc c'est l'horizon qui a été couvert par le plan, le dernier plan stratégique.

1790 Ici, on parle de ventes au Québec de cent quarante-sept térawattheures (147 TWh) auxquels s'ajoutent des engagements fermes. Donc pour l'année 1999, on pouvait pas ne pas respecter ces contrats-là et également, on avait des livraisons et les pertes. Donc tout ça - parce qu'il y a aussi, pour arriver à livrer cent quarante-sept térawattheures (147 TWh), il faut ajouter aussi les pertes. Donc c'est tout ça.

1795 Pour satisfaire ces besoins, on dispose d'un parc hydroélectrique important, de cent cinquante et un térawattheures (151 TWh), auquel s'ajoute un peu de réception et ici, lorsqu'on parle des achats, on parle principalement de la centrale de Churchill Falls qui est pas un actif d'Hydro-Québec, mais on a un contrat.

1800 Donc on voit qu'on était à l'équilibre. Pour reprendre tout à l'heure la conversation qu'on avait au sujet de la réserve, dans ça, il y a pas de réserve. C'est en puissance. Donc on voit qu'on est à l'équilibre.

1805 Ici, on a la même situation en 2004. Donc on voit qu'il y avait une progression de un térawattheure (1 TWh).

Et c'est pour ça qu'il y avait des projets nouveaux, des approvisionnements nouveaux qui étaient envisagés pour refaire l'équilibre.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1810

Merci.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

1815

Pourriez-vous, madame, nous préciser uniquement ce qui concerne les besoins du Québec, en faisant abstraction des contrats, là, c'est uniquement un exercice théorique!

Ce qui est produit au Québec versus ce qui est consommé au Québec, sans ce qui est vendu pour les exportations?

1820

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

1825 Alors je vais reprendre le même acétate, parce que je pense que ça va être le plus simple. Donc ce qu'on propose ici, c'est les ventes au Québec. Donc ici, on voit le cent soixante-quatre térawattheures (164 TWh), donc on parle pour l'année 2004. À ça doivent absolument s'ajouter des pertes. Il y en a une portion ici.

1830 Maintenant, si on parle juste des approvisionnements au Québec, on parle du cent cinquante et un (151 TWh). Donc on voit ici, si on voudrait parler de sécurité d'approvisionnement qui était une des orientations de notre plan stratégique, on voit que le Québec ne dispose pas, pour cet horizon-là, de tout l'équipement pour satisfaire ses besoins. On doit compter absolument et heureusement d'ailleurs sur des contrats qui existent.

1835 Donc en plus de ça, il nous faut des approvisionnements additionnels pour s'assurer d'une sécurité d'approvisionnement à long terme.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Monsieur Arnaud!

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1840

Simplement je veux être sûr que c'est bien compris, cent soixante-quatre (164 TWh) plus quatorze (14 TWh).

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

1845

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1850

Ça a été très bien compris.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1855

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Burcombe!

1860

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Alors pour revenir sur les prévisions de la demande! Dans le passé, Hydro-Québec a produit trois (3) prévisions de la demande, une fourchette de prévisions de la demande, une demande faible, moyenne et forte.

1865

Est-ce qu'Hydro-Québec fait toujours cet exercice ou si c'est simplement maintenant la moyenne qui est disponible?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1870

Monsieur Arnaud.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1875

Aujourd'hui, madame la Présidente, on ne fait plus les scénarios faibles, moyens et forts. On fait le scénario le plus probable. C'est comme ça qu'on fait nos calculs aujourd'hui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1880

D'accord.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1885 D'accord. Alors plutôt que de travailler avec l'acétate qui vient d'être présenté, je pense qu'on serait beaucoup mieux d'utiliser l'information fournie au ministre des Ressources naturelles, parce qu'il y a certaines nuances qui sont perdues dans le dernier acétate.

1890 Par exemple, on n'indique pas qu'il y a un surplus, mais dans le bilan présenté au ministre des Ressources naturelles, on est en situation de surplus en énergie jusqu'à, si je vois bien, jusqu'à 2006. Est-ce que ça, c'est correct?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1895 Est-ce que vous pourriez remettre l'acétate?

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Et ça, c'est sans les nouveaux projets.

1900 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, c'est celui-là.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1905 Tout le diagramme, pas uniquement la première partie en haut, toute la page!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1910 Vous avez un avantage sur moi.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1915 Oui madame la Présidente, j'ai la seule copie qui est disponible, je crois. On prendra celle de monsieur Nazon.

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

1920 Madame la Présidente, il y a treize (13) copies qui ont été déposées, là.

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

Alors ici, je regrette pour les détails, mais c'est exactement, et ici, ce qu'on peut comprendre, c'est l'année 2001 à 2010. On parle ici du total des besoins, le total des

1925 approvisionnements et en bas, on fait un bilan. Alors je pourrais le présenter si les chiffres ne sont pas clairs.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1930 Allez-y.

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

1935 Alors tout à l'heure, on a présenté la même chose. C'est-à-dire que j'avais fait un acétate simplement de la section supérieure.

1940 On reprend exactement le même canevas que ceux qu'on a présentés tout à l'heure dans le plan de développement pour l'horizon 1999-2000. Donc on a la section en haut, le total des besoins, le total des approvisionnements. Donc ici, on a les lignes A et B. Et à ça se joint un graphique.

Tout à l'heure, on regardera le graphique, c'est peut-être beaucoup plus simple que les colonnes de chiffres.

1945 Ensuite ici, on ajoute ici, on parle ici, le parc actuel d'Hydro-Québec, les centrales en construction et les possibilités d'amélioration du réseau. Donc on peut dire, tout ce qui est sécuritaire comme approvisionnement.

1950 Ensuite, on a les projets potentiels, c'est-à-dire les projets qui sont en demande d'autorisation. Tant que nous n'avons pas le deuxième décret, on les considère toujours comme projets potentiels.

En énergie, dans le bilan énergétique, on parle essentiellement des dérivations de la Betsiamites et du projet Toulnostouc qui vient ici s'ajouter en 2003.

1955 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Avant ces projets, d'accord, est-ce qu'on peut regarder quel est l'équilibre qui s'inscrit entre l'offre et la demande?

1960 **PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

Oui. Vous me permettez, je vais simplement prendre mes notes, parce que l'acétate est pas très clair.

1965 Alors en 2001, on voit ici, on a cent soixante-dix-neuf térawattheures (179 TWh) de total des besoins. Le total des approvisionnements, pour cette même période là, est de cent quatre-vingt-onze térawattheures (191 TWh). Donc on voit effectivement que pour l'année 2001, nous sommes en surplus.

1970           Maintenant, ce surplus-là, ici malheureusement, la légende n'est pas claire, va s'estomper, sans l'apport de nouveaux projets hydroélectriques.

1975           Ici, on voit exactement la révision 2000 du plan stratégique et maintenant, vous avez jusqu'à 2010, la nouvelle prévision. Donc comme je le disais tout à l'heure, les contrats existants se poursuivent et on a ici les mêmes éléments, les pertes électriques varient en fonction des ventes.

1980           Le parc actuel et les autres approvisionnements! On voit ici, parce qu'on a aggloméré les choses en fin de compte, on a Churchill Falls, comme je vous le disais tout à l'heure, on peut le considérer comme dans le parc actuel, et autres approvisionnements.

                  Les centrales en construction, on parle de Grand-Mère et de SM-3.

1985           Les programmes d'amélioration de nos centrales existantes également nous permettent de faire des petits gains.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

                  C'est ce qu'on appelle les suréquipements entre autres?

1990

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

1995           Non, pas exactement, non. On parle de reprofilage de roues ou bien on vient améliorer le rendement des centrales existantes. Ça, c'est dans nos entretiens périodiques, on essaie d'aller chercher le maximum, de tirer le maximum d'énergie de nos centrales.

                  Et si vous avez - d'ailleurs nous avons déposé à la Commission un peu les centrales qui étaient visées par les améliorations de centrales. Donc vous verrez pratiquement les mêmes chiffres et ici, on a arrondi à une décimale.

2000

                  Donc on se retrouve avec un total d'approvisionnement et là maintenant, on vient faire le bilan. Le bilan A et B. Donc est-ce qu'on balance!

2005           Ce qu'on ne peut pas constater ici malheureusement, c'est qu'à cette période-ci, on se trouve ici à l'année 2007, on vient en négatif, on vient en déficit.

                  Et comme je l'avais dit tout à l'heure, il y a pas de réserve. Ça veut dire qu'on est juste, à hydraulicité moyenne.

2010           Donc dès cet horizon-là, 2007, il nous faut des nouveaux équipements. Et nous avons les dérivations de la Betsiamites qui arrivent et Toulnostouc, nous le souhaitons, à ce moment-là, pour rétablir un équilibre.

Donc à ce moment-là, les nouveaux équipements seraient requis à la fin de la période, on parle de 2009.

2015

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

On espère aussi les dérivations de la Betsiamites!

2020

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

Alors je préfère vous montrer tout de suite la coupe qui est jointe également aux documents qu'a déposés le ministère des Ressources naturelles. Alors vous allez peut-être voir, visualiser un peu la nécessité, la justification du projet Toulnostouc.

2025

Donc ici, on parle des besoins en électricité et les approvisionnements potentiels pour la période 2001 à 2010. Donc on est en énergie, comme on l'avait vu tout à l'heure sur l'acétate, on a un taux de croissance de un virgule trois (1,3%) pour cette période-là.

2030

Donc ici, on a nos ventes au Québec qui vont croître selon les hypothèses que j'ai énoncées précédemment. À ça s'ajoutent les ventes engagées, les contrats pour lesquels on peut pas ne pas approvisionner nos clients. C'est quand même deux térawattheures (2 TWh) qui s'ajoutent.

2035

Maintenant, ça, c'est du côté des besoins.

Maintenant, du côté de l'offre! On a le parc, il y a des légères modifications. Si vous regardez dans les bilans, il y a des fois des petites choses qui s'ajoutent, mais je veux dire, en général, c'est très léger.

2040

Et là, à un moment donné, on voit que viennent s'ajouter les nouveaux projets, ce qu'on appelle parc futur avec les projets potentiels. Donc on parle de la Betsiamites qui arrive et de la Toulnostouc qui va arriver à ce moment-là. On parle de 2005, mais on parle, dans le fond, la pleine production va nous arriver l'année suivante, parce qu'on va être dans la fin de la période. Donc c'est pour ça qu'ici, c'est un peu décalé.

2045

Donc on parle de la Toulnostouc qui arrive et qui nous permet de venir combler ces besoins-là.

2050

Donc ici, il faut regarder à quel moment il y a une connexion entre les deux (2) courbes. Donc sans le projet de la Toulnostouc, on voit ici la première connexion, on est en déficit à partir du milieu ou du trois quarts de l'année 2006.

Avec l'apport de la Toulnostouc, le déficit, toujours en énergie, arrive à 2008. Et ça, c'est sans réserve.

2055

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ce qui veut dire qu'il y aurait nécessité de d'autres projets?

2060 **PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

Oui.

2065 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Ce serait peut-être l'occasion de traiter de la gestion de la demande!

2070 Pourriez-vous nous indiquer quel est votre plan d'action en ce qui a trait aux efficacités d'énergie, la gestion pour réduire justement la demande en termes de consommation, suite à des programmes d'efficacité d'énergie?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2075 Alors madame la Présidente, comme vous savez, depuis déjà plusieurs années, on a un Programme de gestion de la demande qui est en vigueur. C'est un programme qui dure depuis déjà plus qu'une décennie, qui nous assure des économies de l'ordre de deux point cinq térawattheures (2,5 TWh).

2080 Actuellement, précisément en ce moment, on ne parle plus vraiment, à Hydro-Québec, d'Hydro-Québec comme promoteur de programmes d'efficacité énergétique. Dans la nouvelle loi, de la politique énergétique, il y a une régie de l'efficacité énergétique qui a été créée, et c'est elle qui va, disons, instaurer les orientations d'efficacité énergétique que nous allons mettre en vigueur.

2085 Néanmoins, c'est bien évident que tant au niveau commercial qu'au niveau industriel et qu'au niveau domestique, tous les programmes que nous avons mis en oeuvre sont en vigueur, et Hydro a même renouvelé un certain nombre de programmes, je pense notamment à des programmes de chauffe-eau efficaces, des programmes pour le domestique. On continue quand même encore à promouvoir les électrotechnologies qui sont les programmes industriels.

2090 Et pour l'instant, on est dans une période où on est en train de se mettre en phase avec l'efficacité, la régie de l'efficacité énergétique.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2095 C'est en fait l'Agence de l'efficacité énergétique!

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2100 L'Agence, oui, excusez-moi.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Monsieur Nazon, la Loi sur la Régie de l'énergie et d'autres dispositions législatives nous indiquent à l'article 200C22, elle prévoit:

2105

"À titre de titulaire d'un droit exclusif de distribution d'électricité, Hydro-Québec doit préparer et soumettre à l'approbation de la Régie, suivant la forme, la teneur et la périodicité fixées par règlement de celle-ci, un plan d'approvisionnement décrivant les caractéristiques des contrats qu'elle entend conclure pour satisfaire les besoins des marchés québécois, après application des mesures d'efficacité énergétique."

2110

Est-ce que cet article de loi nous indique que la Régie de l'énergie aura à examiner l'approche qu'Hydro-Québec entend prendre pour les mesures d'efficacité énergétique?

2115

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

Oui madame la Présidente. En fait, vous faites référence pour les besoins additionnels lorsqu'Hydro-Québec distribution va présenter un plan d'approvisionnement à la Régie. Et dans ce plan d'approvisionnement, il y aura effectivement des mesures d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable; en fait, il y aura donc une pondération.

2120

Mais de mémoire, je pourrais vérifier, je sais pas si le règlement a déjà été promulgué aussi.

2125

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Je crois que non. Cependant, vous pourriez peut-être fournir à la Commission des précisions si vous avez une information quant au moment où il pourrait entrer en vigueur.

2130

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

Oui en fait, je me suis informé avant de venir, je pense que ce règlement est à l'étude actuellement à la Régie, il n'est pas encore déposé. Il y a pas eu de prépublication à ma connaissance.

2135

Mais je pourrais vous confirmer quels sont les délais dans lesquels ils pensent effectivement déposer les règlements.

2140

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Et ce règlement-là précisera la périodicité?

2145 **PAR M. PHILIPPE NAZON:**

La périodicité de ce plan d'approvisionnement et les mécanismes aussi, et les modalités.

2150 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Donc on traitera de l'efficacité énergétique à ce moment-là dans ce rapport?

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

2155 Oui et non. Je pense que monsieur Arnaud l'a bien précisé tantôt. Avec la création de l'Agence de l'efficacité énergétique, c'est toutes les mesures d'efficacité énergétique, les programmes seront mis de l'avant et gérés par l'Agence.

2160 Je pense que monsieur Luc Morin peut-être qui m'accompagne pourrait peut-être apporter des précisions additionnelles.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2165 Oui monsieur Morin, moi, j'aimerais bien connaître, vous avez un plan de développement j'imagine, à l'Agence de l'efficacité énergétique, alors quels sont les projets que vous avez planifiés ou quels sont les objectifs plutôt que vous avez planifiés pour gérer la demande énergétique au Québec, et particulièrement la demande d'énergie électrique?

**PAR M. LUC MORIN:**

2170 Effectivement madame la Présidente, le problème actuellement, c'est la demande électrique. On fait de l'efficacité énergétique chez nous, oui, mais pour toutes les formes d'énergie.

2175 La problématique à laquelle on est confronté actuellement, c'est l'augmentation des coûts du gaz naturel par exemple et de l'huile à chauffage qui font qu'on assiste à une tendance de retourner à l'électricité dans beaucoup de secteurs.

2180 Les programmes qu'on fait, c'est qu'on a entre autres la promotion d'une maison performante énergétiquement, le programme "nouveau confort" qui permet d'avoir des maisons plus efficaces, qui coûtent moins cher de chauffage, mais qui peuvent prendre la forme autant électrique que gaz naturel que l'huile.

2185 Donc on peut pas dire que c'est des kilowattheures qui vont être nécessairement économisés; on peut dire que c'est de l'énergie qui va être économisée, mais on peut pas vous dire la forme d'énergie qui va être économisée.

2190 On fait la même chose dans le secteur institutionnel où on investit près de deux millions de dollars (2 M\$) pour la réalisation d'étude de faisabilité pour l'économie d'énergie, mais encore là, c'est souvent de l'économie d'énergie qui s'adresse à d'autres formes que l'électricité, mais qui peut aussi toucher l'électricité dans certains cas.

2195 C'est des mesures qui sont faites, oui. On est actuellement à étudier des potentiels effectivement d'efficacité énergétique du Québec selon les marchés. Ces chiffres-là devraient être disponibles dans le courant de l'année. Au moment où on se parle, je ne peux pas vous donner de chiffres d'économie d'énergie potentielle, on est en train de le faire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2200 Est-ce que l'Agence a comme objectif d'essayer de réduire justement la demande de pointe? Parce qu'on se rend compte, en tout cas quand on analyse les données d'Hydro-Québec, dans le fond, Hydro doit tendre le plus possible à répondre à la pointe. Je pense qu'il y a des efforts qui ont été consentis pour diminuer la demande régulière.

2205 Mais pour gérer la demande de pointe quotidienne, journalière, est-ce que vous vous penchez sur cette question ou si vous n'en êtes pas rendu là encore?

**PAR M. LUC MORIN:**

2210 On ne travaille pas pour la réduction de la demande de pointe.

2215 D'ailleurs la Régie de l'énergie et de l'efficacité énergétique dont vous parliez tantôt avec Hydro-Québec, Hydro-Québec devrait être en mesure de proposer des programmes en efficacité énergétique qui sont rentables pour elle et qui s'adressent particulièrement à la pointe.

Donc c'est pas le mandat de l'Agence de faire ça. Ça peut arriver que des projets qu'on met en place effectivement réduisent la pointe, mais c'est pas un des objectifs de nos programmes, absolument pas.

2220 On s'attaque beaucoup plus par exemple à la diminution des gaz à effet de serre pour le moment qu'à la diminution de la pointe d'Hydro-Québec.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2225 D'accord. Et, monsieur Arnaud, du côté d'Hydro-Québec, je pense que vous avez un objectif de maintenir à deux point cinq térawattheures (2,5 TWh) votre objectif d'efficacité énergétique, est-ce que je me trompe?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2230 C'est-à-dire qu'actuellement, il est de deux point cinq (2,5 TWh) et il tient le coup depuis plusieurs années.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2235 Et il demeurera récurrent?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2240 Il demeure stable.

Maintenant, c'est bien évident, comme je le mentionnais, que nous avons cette préoccupation de l'efficacité énergétique et que nous avons, on dirait, nous avons reparti les programmes, et je fais état par exemple des chauffe-eau qui est un programme important, puisque le chauffage de l'eau, c'est un des éléments principaux.

2245 Maintenant, je pense que je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit monsieur, c'est que nous avons aussi, nous faisons tout ce que nous pouvons pour réduire la pointe et pour cela, nous avons des programmes qui sont actuellement en cours, notamment au laboratoire de Shawinigan, pour voir si au niveau de l'industriel, on peut faire encore mieux.

2250 Maintenant, je pense que dans les années quatre-vingt-dix, on a déjà pas mal, je dirais, développé la politique d'efficacité énergétique et on a été, peut-être pas je dirais les meilleurs au Canada, parce que la Colombie-Britannique, pendant pas mal de temps a été devant nous, mais on est devenu parmi les meilleurs au Canada en efficacité énergétique.

2255 Alors aujourd'hui, je dirais qu'Hydro-Québec a une orientation commerciale tournée vers la satisfaction de sa clientèle, mais dans un souci rigoureux d'avoir un parc d'équipement le plus efficace possible, et efficace veut dire avec toutes les mesures d'efficacité énergétique qui s'imposent.

2260 Et donc la réduction de la pointe, c'est un de nos objectifs constants.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2265 Quand je parle de la pointe, moi, je parle de la pointe journalière, c'est-à-dire que bon...

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2270 Oui. Vous connaissez toutes les pointes des dernières années, je m'en suis rendu compte et effectivement, nous avons - oui, alors votre question!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2275 Alors c'est ça, c'est de voir dans quelle mesure vous avez un intérêt actuellement pour travailler à la réduction de cette pointe journalière?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2280 C'est évident que c'est au niveau entreprise, ce qui est intéressant principalement, c'est de vendre de l'énergie bien sûr, c'est notre métier, bon. Et on fait aussi des fois des affaires en vendant de la puissance, quand il y a des voisins ou des gens comme ça qui, bon!

2285 Mais c'est vrai aussi que la réduction de la pointe, le souci de la réduction de la pointe pour Hydro-Québec, dans les périodes hivernales, c'est un problème de sécurité. Passer la pointe de l'hiver, c'est un défi annuel pour nous, parce d'abord, c'est une inconnue, la pointe, on sait pas ce qu'elle va être. On la cerne un petit peu comme les météorologues.

2290 Mais la deuxième raison aussi, c'est parce que veux veux pas, elle augmente tous les ans ou presque. Je veux dire, depuis plusieurs années, il y a peu de fois où on n'est pas arrivé à la surmonter, et on la surmonte, pas parce qu'on n'a pas fait assez de réduction, on la surmonte parce qu'il y a de l'augmentation de demande.

2295 Et dès qu'une industrie ou dès qu'un gros consommateur veut venir s'installer au Québec, la problématique pour Hydro-Québec, c'est, comment on va le satisfaire sans aller acheter aux réseaux voisins parce que sinon, il irait s'installer chez les voisins.

2300 Alors c'est un souci constant, l'efficacité énergétique. Maintenant, comme l'Agence de l'efficacité énergétique aujourd'hui existe, il va y avoir des interrelations entre Hydro-Québec et l'Agence qui vont être évidemment, je dirais, quotidiennes.

2305 Alors c'est bien évident que c'est pas à l'Agence de se doter de tous les experts pour faire l'efficacité énergétique d'une entreprise d'électricité, je le conçois bien, mais je pense qu'elle a un rôle de réglementation et surtout peut-être d'analyste et j'allais dire juge, mais c'est un mot que j'aime pas, de contrôle si vous voulez, et puis de discussions, parce que je pense qu'on est tous à la recherche des moyens.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2310 Merci. Monsieur Burcombe, vous avez une autre question? Après quoi, on va prendre une pause.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

2315 Je veux revenir beaucoup en arrière, parce qu'on a traversé beaucoup de terrain!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vous ai dit qu'on serait efficace.

2320 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Alors madame Brunelle a mentionné, concernant le secteur commercial, je crois, qu'il y a des programmes commerciaux avec efficacité énergétique, et c'est vu comme une façon d'augmenter la demande. Ça m'apparaît comme une contradiction, c'est quoi exactement qui est visé par les programmes commerciaux?

2325

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Plus tôt, madame Brunelle, quand vous avez présenté le tableau, vous avez effectivement mentionné qu'il y avait des programmes d'efficacité qui s'adressaient à l'industrie...

2330

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Qui étaient vus comme une façon d'augmenter la demande.

2335

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

... et on aurait pu penser que ça aurait eu pour effet de réduire la demande, mais au contraire, on constatait que la demande augmentait quand même.

2340

Alors c'est un peu, je pense, cette apparence de contradiction qui fait questionner monsieur Burcombe.

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

2345

La nuance que j'aurais dû apporter, c'est que la mise en place de ces programmes commerciaux là favorise l'hydroélectricité par rapport à d'autres sources, donc ça devient beaucoup plus intéressant.

2350 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est la substitution finalement...

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

2355

C'est ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2360

... qui se fait entre l'énergie électrique et d'autres formes.

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

2365           Exactement.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

2370           Bon, on a fait une présentation du bilan de l'offre et demande en termes d'énergie, est-ce qu'on pourrait avoir la même information pour la puissance?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2375           Je vous suggère qu'on fasse ça après la pause. On va s'arrêter une dizaine de minutes s'il vous plaît.

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2380

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2385

Donc juste avant la pause, monsieur Burcombe nous a demandé si le même exercice que l'on avait fait avec la demande d'énergie et l'offre d'énergie pouvait être faite avec la puissance requise, et l'offre et la demande de puissance.

2390

Et je sais, monsieur Arnaud, que vous souhaiteriez nous présenter un acétate?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2395

Ça concerne juste une question qui a été posée hier concernant le déboisement du lac Sainte-Anne.

2400

On a fait des recherches et on est arrivé à obtenir une photo datant de l'époque. La personne qui nous l'a communiquée n'était pas à cette époque-là au lac Sainte-Anne, et voilà ce que ça donne.

2405

Vous pouvez remarquer que ça, c'est une photo aérienne du lac Sainte-Anne avant le remplissage et, bien, on le voit pas très bien sur cette photo, mais toutes ces stries, ce sont des chemins qui ont permis de retirer le bois des abords du lac Sainte-Anne.

Alors ce qu'on a trouvé comme document. Ça a la valeur que ça a, on le dépose à la Commission. Ça s'appelle "Rivière Toulnostouc lac Sainte-Anne". Il y avait l'ancien nom de Commission hydroélectrique de Québec.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2410

Et c'est le feuillet numéro...

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2415

56-38.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2420

Merci. Alors maintenant, est-ce qu'on peut faire la présentation de la puissance?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

2425

Alors ici, je vais vous présenter un graphique qui était également joint dans les documents qui ont été transmis au MRN. Vous avez également le tableau qui présente le détail.

On va s'en tenir au graphique, parce que je pense qu'on va être à même de juger. Donc ici, on voit les ventes au Québec, comme nous avons tout à l'heure dans le graphique précédent, maintenant on présente le graphique en mégawatt. Donc ici, on a la puissance et l'horizon d'analyse.

2430

Donc ici, vous voyez les années, c'est différent, parce qu'on parle de la pointe sur des années qui se chevauchent. Donc, c'est ce que ça veut illustrer.

2435

Donc ici, on vit une croissance en puissance de un virgule deux pour cent (1,2%) par année pour la période 2001 à 2010.

2440

À ça s'ajoute également toute la portion des ventes engagées. On voit ici, la flèche a été décalée, mais en fin de compte, c'est de cette ligne qu'il s'agit. C'est toujours le contrat au Vermont qui se poursuit.

2445

Là ici, nous avons maintenant les approvisionnement. Actuellement, comme nouveau projet de production, outre les projets qui sont déjà en construction, on parle de Sainte-Marguerite et de SM-3 qui sont inclus dans ce bilan ici.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Dans la première portion de la ligne.

2450

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

Exactement. Il n'y a pas de nouveau projet qui permettrait d'ajouter de la puissance. Donc avec le projet Toulnostouc, c'est le prochain projet qui sera en mesure de nous apporter de la puissance à partir de 2005. Donc vous n'avez pas ici l'équivalent de la bande en rouge.

2455

Et ici, on voit l'arrivée de Toulnostouc qui nous permet, avec ses cinq cent dix-sept mégawatts (517 MW), deux cent soixante-cinq (265 MW) à la pointe, donc ici, c'est le chiffre de deux cent soixante-cinq (265 MW) qui est pris en considération, nous permet de combler cette partie des besoins.

2460

Donc ici, on fait la démonstration comme tout à l'heure, donc si on prend le total des ventes au Québec ainsi que les ventes engagées, on voit ici que notre parc actuel est en déficit, donc on voit qu'il y a des déficits.

2465

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Là, on est en 2004-2005, entre 2004 et 2005, et 2005 et 2006?

2470 **PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

C'est ça, on voit qu'on croise les courbes. Là, nous, notre projet arrive, donc il faut comprendre également qu'on parle de la puissance. Là, j'ai fait un graphique en fin de compte, peut-être avec le tableau de chiffres, vous allez être plus en mesure de voir, parce que la pointe arrive, on parle de janvier. Donc avec notre projet, on arrive juste au bon moment. On arrive à combler directement les besoins.

2475  
2480 Et là, on voit qu'il y a toujours ici la progression avec les ventes engagées, et que le projet Toulnostouc à lui tout seul ne permet pas de combler l'ensemble des besoins. Il va nous falloir, après le projet Toulnostouc, de nouveaux projets pour combler ce déficit en puissance.

2485 Comme on le mentionnait tout à l'heure, dans le bilan en puissance, il y a l'élément réserve qui est une exigence qui est la même pour d'autres compagnies hydroélectriques. On a une réserve de l'ordre de dix pour cent (10%).

2490 Donc il y a évidemment cette réserve-là pour nous assurer l'approvisionnement, ce qu'on n'avait pas tout à l'heure. Mais on voit très nettement qu'il y a un déficit à cet horizon-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2490 Laissez l'acétate peut-être. Oui monsieur Burcombe.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

2495 Alors cet acétate, c'est une présentation graphique d'un tableau plus détaillé d'offre et demande de puissance, et j'ai des questions là-dessus.

2500 Je vois aucune contribution de la puissance interruptible, alors c'est à quel point que la puissance interruptible est prise en compte?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Là, vous êtes au tableau qui s'appelle "Bilan en puissance 2001-2010", c'est ça?

2505 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Oui, qui devrait être aussi indiqué peut-être dans le graphique. C'est les détails qui sont utilisés pour faire le graphique. Alors la puissance interruptible, est-ce qu'Hydro-Québec l'utilise toujours ou pas?

2510 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud ou madame Brunelle.

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

2515

Alors il y a un programme qui est toujours en vigueur de puissance interruptible. Dans ce bilan, on a pris en considération, et ça se retrouve à l'item "Parc actuel et autres approvisionnements"; donc dans autres approvisionnement, on a regroupé autant la production d'Hydro-Québec, des réceptions aussi selon nos contrats, et la puissance interruptible, comme un élément aussi permettant de combler des besoins.

2520

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

2525

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Alors est-ce qu'il serait possible d'avoir une ventilation de ça? C'est quelle contribution qui est faite par la puissance interruptible?

2530

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

On me suggère à l'oreille de, peut-être pour le bénéfice de certains participants qui sont moins familiers avec le vocabulaire, que veut-on dire quand on parle de contrats interruptibles?

2535

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors quand on parle de contrats interruptibles, il s'agit de contrats dans lesquels les entreprises industrielles acceptent, à des moments précis, d'interrompre leur production pour pouvoir libérer de la puissance.

2540

Alors d'une façon très simple, c'est ça. Alors bien sûr, il y a des modalités d'interruption, mais en général, c'est ça.

2545

C'est une industrie qui est une grosse consommatrice, si elle accepte d'interrompre pendant les périodes de pointe sa production, ça permet de libérer de la puissance et ça permet donc de faciliter le passage à la pointe.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2550

Et est-ce que c'est possible de donner un ordre de grandeur de cette composante?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2555

On parle aujourd'hui de mille mégawatts (1000 MW).

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Et est-ce que c'est prévu de l'augmenter ou de le décroître?

2560

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que cette puissance, c'est ça, est-ce qu'elle est stable, elle sera stable?

2565

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Pour l'instant, comme je vous disais, pour l'instant, elle est stable.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2570

Elle est la même en tout cas qu'il y a deux (2) ans?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2575

Oui.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

D'accord.

2580

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Une dernière question, parce que j'ai d'autres personnes inscrites au registre, monsieur Burcombe.

2585

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Bon, j'ai des questions de précisions, parce que c'est la première fois qu'on voit cette information. C'est le plus détaillé d'informations qu'on a eue depuis 93, il y a toujours des questions là-dessus. Et c'est pas complètement compréhensible.

2590

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors voilà qui est intéressant de participer aux audiences, qui montrent que c'est intéressant de participer aux audiences!

2595

2600

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

C'est dommage que ça prenne des audiences pour faire publier l'information, mais ça, ça a l'air que ça, c'est la situation.

2605 Alors les centrales en construction, pour 2001, on indique que c'est neuf cent dix-huit mégawatts (918 MW), alors je présume que ça comprend SM-3 et quel autre projet?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2610 C'est Grand-Mère, je crois?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2615 Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est dit dans le plan stratégique.

2620 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

OK. Et puis en 2004, il y a une hausse d'un autre quatre-vingt-un mégawatts (81 MW), c'est quel projet, ça?

2625 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Attendez un instant, on va vérifier.

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

2630 Alors pour se situer un petit peu, là, exactement ce qu'on vient de dire, c'est la centrale Sainte-Marguerite qui est en ce moment en construction. Ensuite Grand-Mère, on prévoit autour de 2004.

2635 Il y a une petite quantité également de production privée, donc c'est des productions privées qui sont déjà en construction, pour lesquelles il y a déjà eu des ententes. C'est un ordre de grandeur de cinquante mégawatts (50 MW).

2640 Donc c'est pour ça que la petite hausse provient de Grand-Mère uniquement.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

2645

Et le projet en demande d'utilisation pour 2005, ça, c'est Toulnostouc, parce qu'on a quatre cent soixante-cinq mégawatts (465 MW)?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2650

C'était à trois cents mètres cubes-seconde (300 m<sup>3</sup>/s), je crois – non, c'est pas ça tout à fait!

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

2655

Excusez-moi, pour reprendre, tout à l'heure, j'ai bien indiqué que c'est cinq cent dix-sept (517 MW) installés, mais pour le bénéfice de la progression à la pointe, on prend la puissance qui va être disponible à la pointe, c'est-à-dire compte tenu de l'eau et des hauteurs de chute qui seront disponibles à ce moment-là, pour faire notre bilan.

2660

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. D'ailleurs, vous avez déposé un document à la Commission qui porte le numéro DA-17, où on a cette information.

2665

Monsieur Burcombe.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

2670

Pour les projets prévisibles, c'est ça?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2675

Les projets hydroélectriques en cours de développement sur la Côte-Nord, on voit l'information concernant la centrale de Toulnostouc, quatre cent soixante-cinq mégawatts (465 MW).

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

2680

D'accord, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2685

D'ailleurs, j'aimerais peut-être qu'on m'explique quelque chose, quand je regarde ce tableau.

À la centrale SM-3, on a une puissance de huit cent quatre-vingt-deux mégawatts (882 MW) avec une production d'énergie de deux point sept térawattheures (2,7 TWh). Et

2690 Toulnostouc, pour une puissance d'à peu près la moitié, quatre cent soixante-cinq mégawatts (465 MW), on a une production de deux point six térawattheures (2,6 TWh).

Est-ce qu'on peut m'expliquer comment il se fait qu'il n'y a pas une règle de trois?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2695

Michel va vous expliquer ça.

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

2700

Pour Sainte-Marguerite, on a une production, comme vous disiez, de deux point sept térawattheures (2,7 TWh), qui est comparable à celle de Toulnostouc, deux point six (2,6 TWh).

2705 La raison est assez simple, c'est que la hauteur de chute, dans le cas de Sainte-Marguerite, est grosso modo le double, tandis que le débit module dans le cas de Sainte-Marguerite est deux (2) fois moindres.

Donc multiplié par deux (2) divisé par deux (2), ça finit par être la même chose.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2710

Merci.

2715

---

**ARMAND LAPIERRE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2720

Monsieur Armand Lapierre.

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

Oui madame la Présidente!

2725

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui monsieur Nazon.

2730

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

Avant l'interruption, vous m'avez demandé de vérifier avec Québec les articles qui étaient en vigueur et ceux qui ne l'étaient pas.

2735 En fait, dans la Loi 116, donc la Loi sur la régie de l'énergie, les articles qui sont pas en vigueur, c'est l'article 45, l'article 50 qui font référence au mode de financement de la régie et les articles 58, 59 et 65.

2740 Donc comme monsieur Ruelland demandait, ces articles sont pas encore en vigueur.

Et concernant la Loi sur la régie, le règlement n'est pas aussi – il est en préparation.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2745 Merci.

Bonjour monsieur Lapierre.

**PAR M. ARMAND LAPIERRE:**

2750 Bonjour madame la Présidente. En tant que président du Comité de survie des travailleurs de la Côte-Nord, je tiens à offrir mon appui au projet pour la région...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2755 Monsieur Lapierre, c'est pas le moment de formuler votre appui. Je vous invite par contre à venir nous rencontrer le 12 mars, d'accord!

2760 Le 12 mars, nous allons revenir ici à Baie-Comeau pour accueillir les mémoires des citoyens sur le projet Toulnostouc, et si vous avez l'intention de formuler votre opinion, vous pourrez le faire, soit verbalement, soit par écrit. Mais je vous invite à le faire à ce moment-là.

Alors vous avez une question?

2765 **PAR M. ARMAND LAPIERRE:**

Oui, j'avais une question. Comment l'Hydro-Québec compte-t-elle favoriser l'emploi et l'embauche à long terme des travailleurs locaux et régionaux?

2770 Parce que j'ai vécu, moi, l'expérience SM-3, puis les premiers engagés, ils travaillent un certain temps, on va dire pour les premiers contracteurs, on va dire des sous-contrats de trois (3) mois, quatre (4) mois. Après ça quand les gros contrats arrivent, quasiment en même temps, ils prennent du monde de l'extérieur, parce que ceux-là de la région se trouvent à rester chez eux, puis on peut plus déplacer celui qui est hors région.

2775

C'est pour ça que je veux savoir comment Hydro va travailler, on va dire, pour favoriser l'emploi, notre emploi ici, régional.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2780

Monsieur Arnaud, en fait monsieur veut s'assurer que le plus de travailleurs de la région vont profiter, bénéficier, profiteraient ou bénéficieraient des retombées de ce projet. Qu'entendez-vous mettre en place comme mesures pour garantir à monsieur que ce sera le cas?

2785

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2790

OK, on a déjà énuméré un certain nombre de comités, et il y a le comité des relations de travail qui est un comité qui va être mis en place dès qu'on va commencer le chantier, qu'on aura les autorisations.

2795

Et ça, le comité des relations de travail, c'est un comité dans lequel Hydro-Québec et les différents intervenants du milieu qui vont offrir leurs services vont regarder les possibilités de justement maximiser les emplois en région.

Alors je voudrais vous présenter un acétate.

2800

Je pense que vous allez voir les principaux objectifs du programme. Donc c'est un comité comme on l'a dit, c'est un comité qui va être mis en place aussitôt après le deuxième décret. Alors c'est l'acétate MG 17.13.

Donc c'est un comité qui est mis en place aussitôt après le deuxième décret. La composition, c'est les travailleurs, Hydro-Québec et les entrepreneurs.

2805

Le but recherché, c'est de maximiser l'emploi de la main-d'œuvre régionale. Et son fonctionnement, c'est très simple.

2810

L'entrepreneur ayant décroché un contrat présente son échéancier, présente le type des travaux et ses besoins de main-d'œuvre.

L'autre partie, c'est-à-dire les travailleurs, informent l'entrepreneur de la main-d'œuvre disponible qui a la compétence pour réaliser les travaux. Et là, la jonction se fait.

2815

Et c'est comme ça que ce comité permet, on va dire, de mettre en œuvre ce que le comité des retombées économiques avait prévu avant que les contrats soient accordés.

Alors c'est tout un mécanisme qui a donné de très très bons résultats à Sainte-Marguerite.

2820 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et justement à Sainte-Marguerite, est-ce qu'on peut avoir une idée du pourcentage de travailleurs de la région par rapport au pourcentage total de travailleurs qui ont été engagés sur vos chantiers?

2825

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Je vais lancer un chiffre, mais je vais être corrigé tout de suite si je me suis trompé, je pense que – vas-y!

2830

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

C'est quatre-vingts pour cent (80%) des travailleurs provenaient de la Côte-Nord. C'est probablement le chiffre qu'avait en tête monsieur Arnaud.

2835

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui.

2840 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

Monsieur Lapierre, est-ce que vous avez une autre question?

2845

**PAR M. ARMAND LAPIERRE:**

Non, j'ai pas d'autres questions. On va attendre aux relations humaines. À date, je suis pas convaincu encore.

2850

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et, monsieur Lapierre, si jamais il était de votre intention de venir exprimer votre opinion, je vous invite à aller voir madame Giasson derrière, puis elle va vous expliquer comment procéder.

2855

**PAR M. ARMAND LAPIERRE:**

Merci.

2860

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

2865

---

**JACQUES RUELLAND**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2870

Monsieur Jacques Ruelland.

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

2875

Madame la Présidente, j'aimerais aborder directement la question de la justification du projet. On a parlé de différents aspects sur lesquels je vais revenir, alors j'ai plusieurs questions sur la justification du projet Toulnostouc.

2880

Et peut-être très brièvement pour vous mettre en contexte sur les questions que je vais poser, je soulève qu'il y a dans cette justification-là qui comporte quatre (4) lignes dans le document, deux (2) lacunes majeures, deux (2) déficiences majeures au niveau de l'offre et de la demande.

2885

C'est que la justification telle que formulée est très différente de celle qu'on retrouve, par exemple, pour Sault aux Cochons et Portneuf, un projet qui vient d'être débattu, un projet relativement semblable, au sens où on ne distingue plus entre les besoins du Québec et la mission de développement économique de faire fructifier son patrimoine qu'on retrouve dans les différents documents d'Hydro-Québec.

2890

En d'autres mots, le développement à des fins économiques plutôt qu'en fonction des besoins énergétiques.

2895

Donc je pense qu'il va falloir poser les questions pour départager le bien-fondé du projet en fonction de besoins internes ou de préoccupations externes. Ça, c'est la lacune majeure au niveau, à mon avis, de ce volet du projet.

2900

La deuxième lacune porte au niveau de l'offre, c'est-à-dire des solutions alternatives au projet Toulnostouc.

C'est pas une justification du projet qu'on soumet, ça porte sur des variantes du même projet.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2905

J'aimerais bien que vous en veniez à vos questions.

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

Alors pour la compréhension de tout le monde, ça me semblait nécessaire d'y arriver.

2910 Alors ma question première porte sur – et je vais revenir sur les aspects de demande!  
2910 Dans un document DD-1 je crois qu'on retrouve derrière, Jean-Thomas Bernard affirme dans un article que les prix d'électricité inférieurs à l'inflation, la croissance des prix stimule la demande.

2915 Par ailleurs, au niveau de la gestion de la demande, le représentant de l'Hydro nous a dit qu'il y avait des efforts importants de faits par le promoteur pour la gestion de la pointe en particulier, les différentes pointes.

2920 Alors je peux poser ma question de diverses façons. J'aimerais d'abord savoir, au niveau de la gestion de la pointe, comment se fait-il, si le promoteur fait les efforts importants, qu'on ne retrouve pas ni dans les projets du promoteur, ni dans ceux du ministère, d'actions sur la politique de tarification différenciée dans le temps qui donne un signal de prix en fonction des moments de consommation, que ce soit des moments quotidiens, horaires ou saisonniers, qui est un outil majeur et très efficace?

2925 Et comment se fait-il qu'on ne retrouve pas de solutions mécaniques de délestage en fonction des moments de consommation?

2930 Donc ni le promoteur, ni l'Agence d'efficacité n'offrent ou semblent avoir l'intention, d'après ce qu'on a entendu précédemment, d'offrir ou travaillent même à une proposition de tarification différenciée dans le temps qui permettrait d'écrêter des pointes, donc de réduire la demande quand le coût de fourniture est élevé, ni sur les besoins mécaniques et comme on l'a dit précédemment, ni sur une augmentation de la capacité interruptible qui permettrait de délester des entreprises au moment où on a besoin d'électricité?

2935 J'aimerais savoir de la part du promoteur et du ministère quelle est leur position sur ces modes de gestion de la demande?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2940 Alors on va d'abord commencer par monsieur Arnaud.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2945 Christine va répondre plus en détail à cette problématique, mais j'aimerais moi aussi contextualiser, si vous permettez, notre réponse.

2950 Nous avons, dans les décennies passées, et je parle de 1980 à 1990, effectué des efforts très importants dans le domaine de toutes les efficacités énergétiques et notamment, de la puissance interruptible. Et je pense qu'actuellement, on en est dans une période où on raffine encore plus, parce qu'on a quand même un parc industriel qui est relativement moderne, qui est relativement déjà réhabilité dans sa seconde génération.

C'est ça que je voulais contextualiser un peu. Maintenant, au niveau du détail, je laisse Christine aller de l'avant.

2955 **PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

Alors comme on le mentionnait tout à l'heure, pour la prévision en énergie, on a inclus déjà notre perspective de deux point cinq térawattheures (2,5 TWh) de potentiel en efficacité énergétique. De même, dans le bilan en puissance, on a un tarif de gestion qui s'appelle la TTR, 2960 donc c'est en temps réel, qui est également incluse, et on retrouve ces deux (2) éléments-là, tous les deux (2), à la rubrique "Ventes au Québec".

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2965 Monsieur Nazon.

**PAR M. LUC MORIN:**

Je peux répondre si vous voulez.  
2970

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, allez-y.

2975 **PAR M. LUC MORIN:**

Au niveau de l'Agence de l'efficacité énergétique, que j'ai mentionnée précédemment, c'est pas notre mandat de travailler sur la pointe d'Hydro-Québec.

2980 Sur la pointe d'Hydro-Québec, c'est un coût qui devrait être rentable pour le fournisseur d'énergie. C'est-à-dire que c'est de l'efficacité énergétique qui devrait être rentable pour le fournisseur d'énergie sur la pointe, parce que le coût de production est assez élevé. C'est pas notre mandat de faire ça.

2985 Notre mandat à nous autres, c'est de faire de l'efficacité énergétique qui est rentable pour la société québécoise, pour le client à la limite, et non pour le fournisseur.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2990 Monsieur Nazon, est-ce que le ministère que vous représentez a envisagé d'avoir une politique tarifaire différenciée telle que le propose monsieur Ruelland?

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

2995 Je pense, madame la Présidente, qu'Hydro-Québec vient de souligner qu'elle a mis en place le programme de la tarification différenciée, la TTR. Peut-être qu'Hydro-Québec pourrait donner un peu plus d'explication, parce que de mémoire, je pense que c'est au stade prototype, ça n'a pas encore été généralisé à la grandeur de la clientèle québécoise.

3000 Donc c'est un programme qui est au stade prototype, peut-être qu'Hydro-Québec pourrait ajouter quelque chose d'autre.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3005 Mais est-ce que comme ministre, vous avez une opinion, vous avez exprimé des opinions?

**PAR M. PHILIPPE NAZON:**

3010 En fait, le ministère est favorable à toute mesure de réduction de la pointe et aussi, dans la mesure pour que les clients aussi – parce que ça se fait sur une base commerciale. C'est-à-dire que le fournisseur, c'est d'ailleurs une situation gagnant-gagnant, c'est-à-dire aussi bien le fournisseur que le consommateur industriel ou le commercial. Donc de mettre en place des programmes qui permettent effectivement d'abaisser la facture de tout le monde, aussi bien du  
3015 côté du fournisseur que du côté du consommateur.

En fait, pour compléter, je sais qu'en France, les Français sont assez avancés à cause du coût élevé qu'ils ont de leur kilowattheure, ils ont mis en place ce genre de programme de tarification différenciée dans le temps, et ça a été généralisé, je pense, sur la plupart des  
3020 industries françaises.

Mais de mémoire, comme je vous dis, peut-être qu'Hydro-Québec peut élaborer, parce que je pense que c'est au stade d'un programme prototype au Québec.

3025 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Brunelle, est-ce que ce programme de tarif différencié s'applique à tous les consommateurs d'énergie électrique ou seulement aux consommateurs industriels?

3030 **PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

Non, exactement, pour reprendre les propos de monsieur Nazon, il faut qu'il y ait un avantage, et ça s'applique pas à tous les types de consommateurs.

3035 Essentiellement, on parle quand même d'industries pour lesquelles ça peut être intéressant d'appliquer ce genre de tarification.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3040 Et est-ce que vous pourriez nous expliquer un petit peu ce qu'il en est comme programme?

Quand vous dites une tarification différenciée dans le temps, comment ça fonctionne exactement?

3045 **PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

Je vais vous dire, je suis pas spécialiste en tarification, mais je vais vous expliquer un peu le principe.

3050 En fin de compte, comme on l'a vu tout à l'heure par la présentation de la demande, donc notre projet Toulnostouc va suivre deux (2) patrons de demande, parce que la demande québécoise, au niveau horaire, journalier, on sait qu'on a une pointe importante le matin et une l'après-midi, donc c'est en deux (2) segments.

3055 Également ce qu'on sait, c'est qu'il y a certaines entreprises qui peuvent moduler probablement leur consommation d'industrie en fonction justement de ces pointes. Donc on leur donne un signal de tarif en fonction jugement des plages dans lesquelles on aurait une préférence pour s'inscrire.

3060 Ces programmes-là sont pas offerts au niveau résidentiel. Actuellement, il y a pas de programme dans ce sens-là.

Mais le principe, c'est, dans le fond, de gérer sa propre consommation lorsque c'est possible, en fonction d'un signal de prix. C'est l'essentiel de ce programme.

3065

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce qu'il a été envisagé où il pourrait être envisageable que ce soit appliqué au résidentiel?

3070

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

3075 Pour le moment, il faut comprendre que ça pourrait être assez difficile à gérer. Puis aussi, il faut comprendre qu'on a déjà aussi toutes nos installations qui sont faites chez nos résidents. Donc de l'appliquer en ce moment, c'est au niveau plutôt des grands consommateurs qui peuvent gérer.

Mais dans un futur lointain, c'est pas impossible.

3080

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

3085

En termes de sensibilisation de votre clientèle, est-ce que vous donnez de l'information en ce qui a trait à la réduction de la demande de pointe à des moments particulièrement intenses?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

3090

Oui, tous les consommateurs via une brochure qu'on distribue avec le compte peuvent être à même de juger de l'importance pour Hydro-Québec de gérer la pointe et faire des actions individuelles pour placer leur consommation en fonction de disponibilité et pour les Québécois.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

3095

Et depuis l'ouverture des marchés, est-ce que le délestage est une notion qui est toujours à propos?

3100

Parce que vous pouvez aller acheter de l'énergie sur les marchés assez rapidement, est-ce qu'il y a un intérêt pour le Québec à faire en sorte qu'il y ait moins de consommation, il y a des industries qui acceptent d'avoir des contrats interruptibles par exemple?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

3105

Non, pour le moment, évidemment on n'a aucune intention de délester les gens. On veut essayer de viser l'autonomie en termes de production, ça, c'est bien évident.

3110

Des fois, il peut arriver des contraintes; les contraintes viennent pas nécessairement d'un problème de gestion de pointe, mais plutôt d'un défaut sur le réseau où il faut rebalancer les choses.

Donc on parle pas de gestion de la pointe, c'est d'autre chose.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

3115

D'accord, mais justement, depuis que c'est plus facile d'aller acheter sur les marchés externes, est-ce qu'il y a moins d'intérêt à procéder de la sorte?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

3120

C'est sûr que les marchés sont disponibles. Il y a toujours l'idée aussi des prix.

Mais nous, on ne souhaite pas délester les clients d'Hydro-Québec; on va essayer de tout gérer en fonction de satisfaire tous les Québécois, et on vise le moins de délestage possible. Ça va être vraiment dans des cas fortuits.

3125

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Ruelland.

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

3130

Madame la Présidente, on répond pas à ma question.

3135

J'ai demandé spécifiquement s'il y avait des programmes, si on avait l'intention, et strictement sur une base économique de coûts-bénéfices, est-ce qu'il est rentable de réduire la demande en diverses périodes de pointe par trois (3) types de mesure: l'interruptible dans l'industriel, la tarification différenciée dans le temps qui peut s'appliquer dans tous les secteurs, les moyens mécaniques de délestage?

3140

Il y a déjà par exemple le programme biénergie dans le résidentiel qui est une forme de tarification différenciée dans le temps, mais qui permet de passer au pétrole ou au gaz en période de moins douze (-12°), à partir de moins douze (-12°), je crois.

3145

Donc est-ce que l'entreprise examine ces moyens-là et est-ce qu'en fonction du coût marginal de fourniture de la pointe, il est moins coûteux d'offrir ces trois (3) types de mesure là à ces diverses clientèles que de continuer d'augmenter la capacité à un coût marginal qui dépasse probablement la fourniture de ces moyens-là à ces diverses clientèles?

3150

Là, on ne regarde que l'augmentation de la capacité et de l'énergie pour satisfaire une croissance de la demande. Alors la gestion de la demande, ça englobe entre autres tout ça, une réduction générale de la demande par divers programmes, par des prix aussi, mais pour écrêter ces pointes-là qui sont souvent coûteuses. D'après ce que je comprends, le promoteur nous dit que non.

3155

Ou est-ce qu'il veut préciser? Parce que c'est des moyens très usuels et très conventionnels, là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3160

Monsieur Arnaud.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3165

Je pense que sans avoir le détail précis des chiffres, c'est un peu ce que je disais tout à l'heure, Hydro-Québec s'est penchée il y a plusieurs années sur ces questions-là et a appliqué des programmes et les a appliqués en force à l'époque. On parle de la puissance interruptible, c'en est un.

3170

Je pense que la majorité de nos industries sont avec des programmes de puissance interruptible.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et là, on parle de mille mégawatts (1000 MW), c'est ça?

3175 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui, oui, on parle bien des mégawatts.

3180 Et pour ce qui est des moyens mécaniques, bien, je pense qu'aussi, c'est des programmes qui ont été mis de l'avant il y a quelques décennies, il y a quelques années on va dire, et c'est des programmes qui sont actuellement toujours en vigueur.

3185 Les gens qui se sont branchés avec le système pour changer de système de chauffage à partir d'une certaine température ont toujours, à ce que je sache, le système chez eux.

Et finalement, le troisième système, le délestage, je pense que c'est traditionnellement utilisé quand c'est nécessaire, quand il y a vraiment des problèmes.

3190 Alors je pense qu'actuellement, notre position Hydro-Québec est une position qui est, je pense qu'on a un parc d'équipement qui est installé qui est optimisé, qu'on essaie d'entretenir au mieux, et je pense qu'actuellement, notre orientation, comme vous le savez, c'est une orientation commerciale, satisfaction du client, faire en sorte – et ça, je le précise – faire en sorte que nous n'ayons pas à augmenter les tarifs. Parce que notre engagement vis-à-vis de la Commission, c'est pour l'instant de ne pas toucher au tarif jusqu'à l'an prochain.

3195 Et nous allons donc, nous travaillons dans ce sens-là. Alors le projet que nous vous présentons s'inscrit dans une augmentation de la demande qui est basée sur un parc qui est déjà très optimisé.

3200 Maintenant, je précise que nous sommes toujours à la fine pointe de tout ce qui existe et que nous sommes toujours à la fine pointe de la recherche de l'amélioration, et comme je le disais, nous sommes présents sur tous les forums internationaux pour les réductions de demande.

3205 Mais pour l'instant, notre orientation est une orientation commerciale, le client avant tout, la satisfaction du client avant tout, et le projet Toulnostouc s'inscrit là-dedans.

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

3210 Ça m'amène à ma deuxième question qui va faire le pont avec ces commentaires-là et qui consiste à m'interroger sur ce que je mentionnais précédemment, la distinction qu'il y a à faire entre les préoccupations d'enrichissement collectif des Québécois, orientation corporative 2000-2004, page 6, et la satisfaction de la demande interne au Québec.

3215 Comment est-ce qu'on peut déterminer, comment Hydro peut-elle nous faire la démonstration que le parachèvement du potentiel hydroélectrique rentable dans lequel s'inscrit Tournestouc entre autres répond à un enrichissement collectif des Québécois ou à un besoin énergétique?

3220 Parce que là, les projets qui s'en viennent, est-ce que ce sont des projets qui visent à stimuler l'économie et prendre avantage éventuellement des marchés externes ou si ce sont des projets qui sont destinés à satisfaire les besoins internes du Québec?

3225 C'était assez clair dans la formulation bien que ça ne l'était pas du tout pour Portneuf et Sault aux Cochons. Dans la nouvelle justification, il est pas possible de déterminer si ce projet-là vise, malgré ce qu'on a vu à l'écran, vise à satisfaire une croissance de la demande ou s'inscrit dans, page 39, "la réalisation du parachèvement du développement hydroélectrique rentable"?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3230 Vous parlez de la page 39...

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

3235 Du plan stratégique qui est coté, je sais pas comment, derrière, là.

Donc on retrouve ça dans tous les documents. On retrouve des phrases complètes dans le document d'avant-projet. Mais là, il y a deux (2) objectifs que je conteste pas, mais...

3240 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous aimeriez savoir auquel de ces objectifs répond le projet Tournestouc?

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

3245 Parce que l'objectif de parachever le développement hydroélectrique rentable, c'est évident qu'il y a une quantité de puissance et d'énergie là qui est très supérieure possiblement à la croissance normale du Québec sur un horizon assez lointain.

3250 Donc on retient cet objectif-là, on peut présumer, si on le réalise, on va produire davantage de capacité que les besoins du Québec l'exigent.

3255 Donc je présume qu'on va le vendre à l'étranger. J'ai pas d'objection de principe à ça, mais je pense que c'est important, en termes de justification du projet, de savoir à quoi répond ce projet-là.

Est-ce qu'il répond à des objectifs de croissance pour satisfaire, comme on l'a vu théoriquement sur le tableau, croissance de la demande interne ou s'il s'inscrit dans le parachèvement du développement hydroélectrique rentable?

3260 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on va demander à Hydro-Québec de répondre à cette question qui était assez claire. Monsieur Arnaud.

3265 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors je pense que le projet Toulnostouc, comme nous l'avons présenté à plusieurs reprises, répond à un besoin des Québécois. C'est pour ça, que c'est son premier objectif, il y a aucun doute là-dessus.

3270

Le deuxième item auquel fait référence monsieur Ruelland, le parachèvement rentable du potentiel hydroélectrique du Québec, c'est le moyen que la société québécoise a aujourd'hui pour assurer ce besoin des Québécois. Et nous avons la chance de l'hydroélectricité au Québec et donc, et nous avons la chance d'avoir des disponibilité de rivières qui sont encore potentiellement aménageables et notamment, la rivière Toulnostouc est un très bel exemple, puisque c'est une rivière qui était déjà partiellement utilisée.

3275

Alors je répondrais à la question en disant, le projet Toulnostouc répond aux deux (2) définitions qui ont été énumérées, et si nous n'avions pas cette chance d'avoir un potentiel hydroélectrique, il faudrait trouver d'autres moyens pour pouvoir satisfaire les besoins.

3280

Alors le fait de pouvoir parachever le potentiel rentable, ça nous permet aussi de stimuler l'activité économique et donc, on a la possibilité sur la Côte-Nord de pouvoir créer des emplois et de pouvoir stimuler l'activité économique pendant les prochaines années et, dans une moindre mesure, pour les années suivantes.

3285

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Ruelland.

3290

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

Je vais revenir plus tard avec toujours sur les mêmes questions, mais il y a quand même un problème de logique dans la réponse, là.

3295

Parce qu'on peut, d'une part, vouloir faire du développement hydroélectrique pour vendre à l'étranger, stimuler l'économie; par ailleurs, il peut s'avérer qu'il y ait des solutions pour satisfaire la croissance de la demande ou certaines demandes internes qui sont moins dispendieuses que des nouveaux projets hydroélectriques, comme par exemple la gestion de la demande.

3300

Alors c'est pas nécessairement, c'est pas incompatible d'avoir une solution de gestion de la demande par exemple et en même temps, de faire un développement pour exporter, si on est d'accord avec ça.

3305

Mais il y a pas de lien entre les deux (2) nécessairement. Donc je pense que le projet ne répond pas automatiquement aux deux (2) conditions.

3310

C'est pas parce qu'on veut faire - de parachever le développement hydroélectrique, et satisfaire une croissance de la demande, que les deux (2) sont compatibles.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3315

Alors ça, c'est votre opinion, et vous aurez le loisir de l'exprimer.

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

Bien, c'est pas tout à fait mon opinion, je pense qu'il faut rétablir les faits, là.

3320

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais en tout cas, j'aimerais bien qu'on procède plutôt par questions, d'accord, que par conclusions!

3325

**PAR M. JACQUES RUELLAND:**

Je vous remercie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3330

Merci monsieur Ruelland.

---

**PIERRE HERVIEUX**

3335

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Pierre Hervieux.

3340

Pendant que monsieur Hervieux s'installe, j'aurais peut-être une question pour Hydro-Québec. J'aimerais bien que vous m'expliquez quelle influence va avoir le projet Toulnostouc sur la production de Manic-2?

3345

Est-ce qu'il y a un impact sur la production de Manic-2?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Christine va répondre.

3350 **PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

Alors il y aura pas de gain énergétique anticipé aux centrales de Manic-1, Manic-2 et McCormick.

3355 Parce qu'en fin de compte, c'est la même eau essentiellement qu'on va gérer d'un patron semblable. Donc l'impact est nul.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3360 Merci.

Monsieur Hervieux.

**PAR M. PIERRE HERVIEUX:**

3365

Bonsoir madame la Présidente. J'aimerais qu'on revienne à l'acétate qu'on montrait tout à l'heure, entre besoin énergétique et demande. Ma question se base, je veux suivre un peu la ligne directrice, la ligne de pensée de monsieur Ruelland.

3370 Non, pas celui-là, celui avec le graphique, oui. Tout d'abord, peut-être je vais faire deux (2) affaires, bien, je vais citer deux (2) choses!

3375 Lorsque monsieur Robert Bourassa, notre ex-Premier ministre disait, le Québec va être les Arabes de l'énergie électrique, et moi, je vais faire le paradoxe! Les Arabes exportent du pétrole, mais c'est pas la population qui en bénéficie. Ça, c'est un commentaire que j'ai.

3380 Et mon commentaire se base sur ceci, je regarde le graphique de ventes engagées au Québec et les ventes, vers la flèche, là, le contrat, là, la deuxième. Ça, c'est les ventes engagées au Québec, ça, si je comprends bien, c'est les ventes qu'on fait aux Québécois, c'est ça.

Ça, c'est les ventes que j'ai au Québec, c'est-à-dire que moi, que je paie l'électricité, mon chauffage, c'est ça.

3385 Et l'autre graphique, c'est les ventes qu'Hydro-Québec fait aux États-Unis.

Ce que je comprends pas par exemple, entre le graphique en haut, entre les besoins, le parc en haut, oui, elle est inférieure, je vais aller jusqu'en 2004, alors qu'en fait, que mon compte d'électricité a tout le temps monté, puis il y avait encore un surplus d'énergie.

3390 **PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

Peut-être pour le bénéfice, on va reprendre...

3395 **PAR M. PIERRE HERVIEUX:**

Parce que je voudrais pas qu'on tombe dans le térawattheure, parce que j'essaie de comprendre.

3400 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors ce que monsieur dit, c'est malgré le fait qu'il y avait un surplus de l'offre, une offre excédentaire, son compte d'électricité à lui a monté. Alors il veut comprendre pourquoi.

3405 **PAR M. PIERRE HERVIEUX:**

Puis je veux comprendre aussi, moi, si je serais un commerçant, si je veux vendre un produit, je m'attends à fournir le produit, puis je m'attends à pas pénaliser quelqu'un.

3410 Et là, on voit dans la vente d'électricité aux États-Unis, ça va tout le temps en montant. Puis le besoin, est-ce que la justification du projet ne se fait pas plutôt dans la vente, c'est ce que je me disais, parce qu'il y a un paradoxe, parce qu'on parle, comme disait monsieur Ruelland, il y a un paradoxe, l'enrichissement collectif du Québec, c'est pas un temps pour dire, donnez-nous la permission d'en vendre!

3415 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On va demander, monsieur Hervieux, à Hydro-Québec de réagir à votre questionnement.

3420 D'abord comment se fait-il qu'en présence d'un excédent de l'offre sur la demande, monsieur voit sa facture d'électricité monter?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3425 Alors il y a deux (2) raisons potentiellement possibles. C'est qu'on a fait des hausses de tarifs ou il a une hausse de consommation.

C'est les deux (2) raisons possibles. Parce que depuis...

**PAR M. PIERRE HERVIEUX:**

3430 Non, bien, on va parler de la hausse de tarif, pour ce qui est de ma consommation...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Attendez, je vais intervenir, monsieur Hervieux!

3435

Alors lui se demande justement pourquoi il a une hausse de tarif alors que l'on est en excédent, que l'offre est en excédent sur la demande?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3440

Mais la question que je me pose, c'est est-ce qu'on n'est pas dans un tarif stable depuis déjà un certain temps? Puisqu'on a pris des engagements à la dernière Commission tarifaire de geler les tarifs jusqu'en 2002!

3445

Donc normalement, actuellement, il ne devrait pas avoir de hausse de tarif, de hausse de tarif sur son compte d'électricité depuis un certain temps.

Alors le temps exact, il faudrait qu'on me dise depuis qu'en on a le gel, c'était quel mois ou quelle année? Depuis 98!

3450

Donc de ce côté-là, il ne devrait pas y avoir de hausse sur son compte d'électricité, due au tarif.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3455

S'il y en a une, ce serait attribuable à sa hausse de consommation?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3460

Ce serait attribuable à une hausse de consommation ou à, je sais pas, ça pourrait être quoi, non, une hausse de consommation!

Non, j'allais penser peut-être qu'il a rentré une machinerie spéciale qui fait qu'il a changé de tarif, mais si c'est des machineries, ce serait plutôt une baisse.

3465

**PAR M. PIERRE HERVIEUX:**

Quand je parlais, je faisais l'analogie, je comprends pas, par exemple, qu'on ait un surplus d'énergie, que nous ayons à débattre, je pense, parce que là, on a une hausse de production puis une hausse de tarif, et dans la justification du projet, on dit que c'est peut-être pour alimenter les Américains. C'est ça que je suis en train de me demander.

3470

Est-ce que la justification du projet doit se faire, parce qu'Hydro-Québec s'est engagée à fournir les Américains ou quoi?

3475

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vais laisser Hydro-Québec répondre.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3480

Christine va vous expliquer ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3485

Peut-être réexpliquer, madame Brunelle, la diminution des exportations?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

3490

Oui exactement. Alors je vais reprendre le tableau qui se situe dans le plan stratégique.

3495

Dans le bilan énergétique 1999-2000, on le mentionnait en allocution d'ouverture qu'une grande portion des approvisionnements viennent en fin de compte d'une diminution au niveau des besoins. Donc c'est pour ça qu'on se trouve dans un surplus, entre guillemets, qui est temporaire, parce que plusieurs contrats qu'on avait signés avec des contrats avec des engagements fermes, viennent à échéance, et il n'y a plus que le contrat du Vermont. Donc on se trouve, c'est quand même appréciable, quatorze térawattheures (14 TWh) en surplus.

3500

Donc ce quatorze térawattheures-là (14 TWh) nous permet d'éviter de construire de nouvelles centrales pour venir refaire l'équilibre. Donc c'est pour ça qu'on voit que pendant un certain temps, on est en surplus et on devait avoir les équipements disponibles en approvisionnement, parce qu'on avait des engagements.

3505

Donc on est temporairement en surplus et avec la croissance des besoins, on retrouve un déficit vers la mise en service de Toulnostouc.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3510

Donc les exportations sont moins grandes dans les prévisions, prennent de moins en moins de place.

**PAR M. PIERRE HERVIEUX:**

3515

Je me permets un peu d'en douter, mais ça, c'est un commentaire.

Mais il y a aussi que moi je suis très visuel, puis j'ai pas compris bien bien dans la justification du projet, puis j'aimerais ça peut-être qu'on puisse me fournir un tableau avant SM-3, après SM-3.

3520

Je veux dire, pour les projets comme Manouane, combien d'énergie qu'on va développer, à partir de SM-3, qui est deux point sept térawattheures (2,7 TWh), puis Toulnostouc deux point

six (2,6 TWh), puis je connais pas les autres chiffres, mais bon, il y a combien d'énergie de térawattheures qui vont être développées?

3525 Puis dans le parc avant, avant ces barrages-là, quelle était la somme d'énergie du parc qui était développée?

3530 Puis je veux dire, après ça, je vais peut-être tomber dans l'extrapolation, parce que là, on nous dit qu'il y a une scission entre 2005 que peut-être qu'on va développer de faire le parachèvement hydroélectrique, là, les rivières, il va tu y en avoir assez ou bien Churchill Falls, c'est quoi?

On aura besoin de combien de térawattheures entre fournir les exportations puis fournir notre consommation au Québec?

3535 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on va demander à monsieur Arnaud de nous fournir une réponse, je pense qu'il a l'information.

3540 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

On va vous présenter, Christine va répondre à la question avec des acétates.

3545 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

3550 Alors ici, on reprend le tableau qui supporte les graphiques. Donc on a exactement le détail avant et après SM-3.

Donc on va reprendre ici les besoins en énergie. C'est la ligne A, le total des besoins. Les approvisionnements.

3555 Donc on a le parc actuel et autres approvisionnements, et les centrales en construction.

3560 Ici, on voit, on a la centrale de SM-3 qui compte pour la majeure partie, parce que Grand-Mère, c'est un gain de point deux (0,2 TWh), donc c'est pas le total, donc on peut essentiellement penser ici que toute cette ligne-là est comblée par le projet de Sainte-Marguerite.

Et on a aussi les petites améliorations sur le réseau existant.

3565           Donc ici, vous avez le total des approvisionnements avant Toulnostouc. On peut regarder le bilan ici qui nous permet de constater que sans le projet Toulnostouc, on est en déficit à partir de l'année 2007.

3570           Là, on ajoute le projet Toulnostouc ainsi que les dérivations partielles, ce déficit-là se déplace en 2009.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3575           Donc à partir de 2009, il faudrait trouver d'autres solutions...

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

Autres que Toulnostouc.

3580           **PAR LA PRÉSIDENTE:**

... ou réduire la demande ou produire davantage?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

3585           Exactement.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3590           Je voudrais préciser que dans la question de monsieur Hervieux, il y avait, c'est quoi le parc avant Sainte-Marguerite, donc c'est la ligne là.

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

3595           C'est le total des approvisionnements, donc c'est le parc avant, on diminue ici, donc on se situe à cette ligne-là.

3600

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3605           D'accord. Vous allez pouvoir consulter ce document-là, c'est le DB-34, puis c'est pas paginé, mais c'est à peu près la quatrième page, d'accord, vous allez voir ça derrière, vous regarderez ça comme il faut.

**PAR M. PIERRE HERVIEUX:**

3610 Si je comprends bien, en 2009, il va falloir peut-être faire d'autres audiences publiques pour d'autres barrages?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3615 Bien, peut-être avant, parce que pour qu'ils soient prêts dans cette année-là!

Mais effectivement, est-ce qu'il y a déjà des projets dans votre carton qui sont en préparation pour répondre à cet excédent de la demande sur l'offre?

3620 **PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

3625 Nous avons déposé à la Commission une carte et ainsi qu'un tableau-synthèse des nouveaux projets qui sont envisagés. On parle de projets ici potentiels, parce que ces projets-là ne sont pas ni dans une phase d'autorisation ni en construction. Donc c'est des projets qui nécessairement vont être mis en service au-delà de 2005, au-delà de Toulouste.

3630 On parle en ce moment de quatre (4) projets qui sont dans une étude qu'on peut juger assez avancée pour se tenir dans la période 2005-2010, mais aucune date n'est arrêtée pour chacun de ces projets-là.

On parle d'un projet Chute-Allard qui se situe ici dans cette région, un projet de cinquante-cinq mégawatts (55 MW). Je vais tout à l'heure vous déposer un tableau qui va vous donner les caractéristiques...

3635 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est quelle région, madame Brunelle, s'il vous plaît?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

3640 La rivière Saint-Maurice.

On parle également du projet Rapides-des-cœurs qui se situe tout à côté, de soixante-dix mégawatts (70 MW).

3645 On parle du projet Tabaret, malheureusement je vais l'indiquer à la main, qui se trouve dans cette région.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3650 C'est de quelle région?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

3655 Dans la région de l'Outaouais, de cent trente mégawatts (130 MW).

Et le projet Mercier. Je crois qu'il est oublié également sur le tableau.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3660 Qui est également dans la région de l'Outaouais?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

3665 Gatineau-Outaouais, pour soixante mégawatts (60 MW).

On peut regarder maintenant en détail les caractéristiques que je viens de nommer. Donc on voit les projets potentiels à l'étude, c'est le transparent CB 29.

3670 Donc vous avez ici les puissances disponibles à la pointe et les énergies moyennes annuelles. Donc vous pouvez constater que le total est quand même en deçà du projet de Tournestouc. Donc on peut pas vraiment dire que ces projets-là, même l'ensemble de ces projets-là pourraient constituer une solution alternative.

3675 Puis de toute façon, ils sont pas à un niveau d'étude assez avancé.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3680 Le total en énergie, moyenne annuelle, ça donne un point six térawattheure (1,6 TWh)?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

Oui.

3685 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que ça correspond à l'écart à partir de 2009 qu'il y a entre l'offre et la demande?

3690 **PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

On avait ici, là, on peut reprendre ici notre tableau de départ, on avait un térawattheure (1 Twh) en 2009 et quatre térawattheures (4 TWh) en 2010.

3695 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc il va falloir trouver d'autres solutions, c'est ce que je comprends?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

3700

Pour le moment, il y a pas d'autres projets qui sont envisagés.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3705

Non, mais pour rencontrer?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

3710

Éventuellement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

3715

**PAR M. PIERRE HERVIEUX:**

Alors peut-être juste une dernière question. Jusqu'à combien, pour satisfaire la demande énergétique, jusqu'à combien de temps qu'on va devoir penser à ça, jusqu'à ce qu'on soit trente millions (30 M) au Québec?

3720

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud.

3725

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Bien, je pense que la réponse, c'est un phénomène irréversible. On peut la freiner, mais un jour, il faudra bien qu'on construise de nouvelles centrales, parce qu'il y aura de nouveaux besoins.

3730

Je pense que l'idée, c'est de développer des sources d'énergie les moins dommageables jusqu'à ce qu'on arrive à développer la source d'énergie qui va nous permettre de conserver Dame nature complètement - alors on pense au solaire, on pense à la fusion, on pense à des énergies qui pourraient peut-être permettre un jour d'éviter de développer des filières qui sont obligatoirement, qui ont obligatoirement un impact terrestre.

3735

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quelle belle entrée en matière pour le sujet de ce soir!

3740

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Je suis ravi, c'est un beau sujet.

3745 **PAR M. PIERRE HERVIEUX:**

Merci beaucoup madame.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3750

Merci monsieur Hervieux.

Alors nous allons ajourner nos travaux et reprendre à sept heures (7 h), merci.

3755

\_\_\_\_\_

SÉANCE AJOURNÉE AU PREMIER (1<sup>er</sup>) FÉVRIER 2001  
À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3760

\_\_\_\_\_

Je soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la traduction exacte et fidèle de mes notes sténotypiques.

3765

DENISE PROULX,  
Sténotypiste officielle.